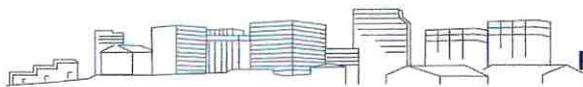


Régnié-Durette

Plan Local d'Urbanisme



Profil communal4

Partie 1

1 Présentation du territoire.....6

- 1.1 Une commune dans l'aire d'influence des agglomérations structurantes 6
- 1.2 Une commune inscrite dans plusieurs intercommunalités de projet..... 6

2 Bref historique8

3 Analyse paysagère9

- 3.1 Le grand paysage..... 9
- 3.2 Les entités paysagères..... 11
- 3.3 Le paysage traversé..... 14
- 3.4 La trame verte 17
- 3.5 L'archéologie..... 20
- 3.6 Le patrimoine bâti 22

4 État initial de l'environnement.....33

- 4.1 Contexte physique 33

5 Contexte naturel46

- 5.1 Cadre général et réglementaire..... 46
- 5.2 Les secteurs naturels 48
- 5.3 Les habitats naturels 50
- 5.4 La flore 57
- 5.5 La faune 58
- 5.6 Les fonctionnalités écologiques..... 59

6 Environnement humain63

- 6.1 Les déplacements..... 63
- 6.2 Les nuisances 66
- 6.3 Les risques et les nuisances..... 66
- 6.4 Les réseaux 70
- 6.5 Les déchets 79

7 La situation urbaine80

- 7.1 Les dynamiques urbaines 80
- 7.2 Organisation et formes urbaines 84

8 Les évolutions socio-économiques 98

- 8.1 La population..... 98
- 8.2 L'habitat 101
- 8.3 Les activités économiques 106

9 Agriculture..... 109

- 9.1 Les caractéristiques générales de la commune..... 110
- 9.2 Les exploitations et leur système de production 114

10 Le document d'urbanisme avant révision 120

11 Les contraintes du territoire 121

12 Les enjeux de développements et de besoins 122

Partie 2

1 Le cadrage général du PLU..... 127

2 Le PADD..... 128

- 2.1 Justification des choix retenus 128
- 2.2 Le PADD 131
- 2.3 Les orientations d'aménagement et de programmation..... 133

3 Le projet réglementaire 134

- 3.1 Le zonage..... 134
- 3.2 Les capacités du PLU..... 143
- 3.4 Le règlement..... 145
- 3.5 La prise en compte des risques 149
- 3.6 Les emplacements réservés 151
- 3.7 Protection des boisements et des éléments végétaux..... 153
- 3.8 Protection des corridors écologiques 153
- 3.9 La valorisation du patrimoine bâti.. 154
- 3.10 La cohérence avec les documents supra communaux 156



4 Prise en compte de l'environnement..... 159

4.1 Préambule..... 159

4.2 Les incidences des orientations du PADD 159

4.3 Analyse des incidences du PLU 160

5 Suivi de la mise en œuvre du PLU (indicateurs d'évaluation) 167



Profil communal

Superficie : 1172 hectares

Population en 1990 : 910 habitants

Population en 1999 : 905 habitants

Population en 2010 : 1044 habitants

Densité en 2010 : 89 habitants/km²

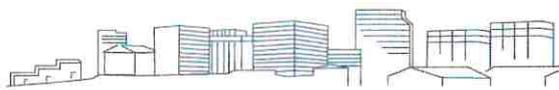
Altitude : entre 261m et 365 m

Commune appartenant au territoire :

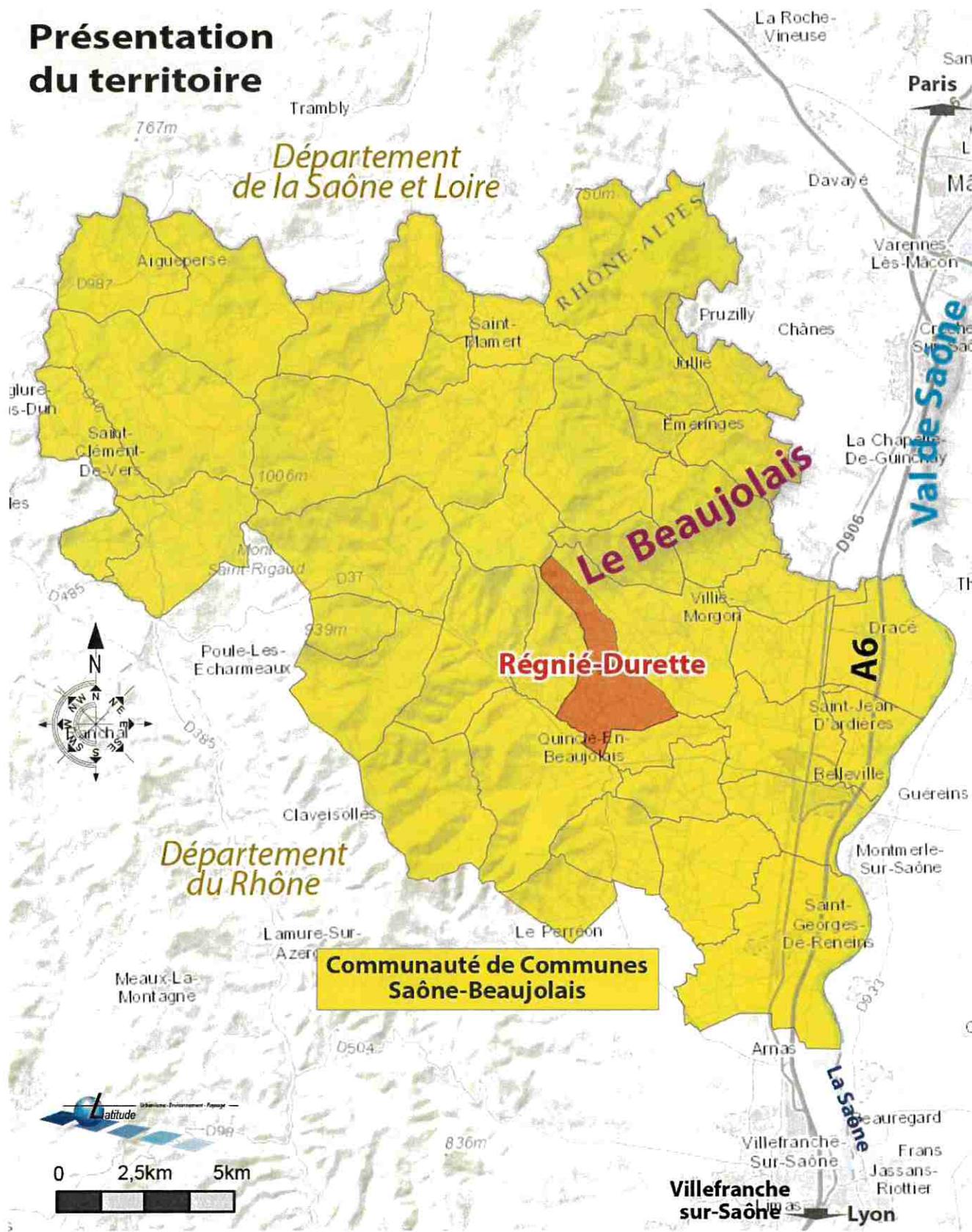
- Du SCoT du Beaujolais.
- De la Communauté de communes Saône Beaujolais

Ses limites territoriales sont définies par :

- Villié-Morgon à l'Est
- Avenas au Nord
- Cercié et Quincié-en-Beaujolais au Sud
- Lantignié à l'Ouest



Présentation du territoire





1 Présentation du territoire

1.1 Une commune dans l'aire d'influence des agglomérations structurantes

À l'origine, Régnié et Durette formaient deux communes indépendantes. C'est depuis le 1^{er} janvier 1973, dans le cadre de la réforme des communes que Régnié et Durette ont fusionné pour donner la commune de Régnié-Durette.

D'une superficie de 11,72 km², Régnié-Durette recense 1044 habitants (chiffre Insee 2010). Régnié-Durette s'étend sur le flanc de l'Ardières, de la rivière à la ligne de faite (point culminant 720 m). La commune se trouve à 21km de Villefranche, à 54 km de Lyon et à 10km des grands axes que constituent la RN6 et l'autoroute A6 à Belleville, auxquels elle est reliée par la RD 37.

Le territoire de la commune est traversé par la rivière de l'Ardières au Sud, les ruisseaux du Vernus, des Clos et de l'Ardevel, ce dernier marquant au Nord-Est la frontière avec la commune de Villié-Morgon.

Son cadre de vie agréable en fait une commune attractive à proximité de l'agglomération de Villefranche-sur-Saône.

1.2 Une commune inscrite dans plusieurs intercommunalités de projet

Le SCoT

La commune de Régnié-Durette est concernée par le SCoT du Beaujolais approuvé le 29 juin 2009.

Le SCoT s'articule autour de plusieurs objectifs :

- *recréer des solidarités, de repenser le territoire autour des bassins de vie ;*
- *valoriser en commun les paysages, les villes et villages ;*
- *offrir de nouveaux modes d'habiter et vivre le territoire ;*
- *participer au développement économique et culturel de la métropole lyonnaise, dans une Europe des métropoles.*

Les principaux enjeux identifiés par le SCoT du pays Beaujolais sont :

- protection et préservation de l'environnement eau-paysage-patrimoine-risques ;
- un développement démographique et une maîtrise de l'urbanisation à partir des principaux pôles en prenant en compte les spécificités locales et une complémentarité territoriale ;
- organiser de manière cohérente un développement économique équilibré et soucieux de son environnement ;
- maîtriser les besoins de déplacements et de la circulation automobile.

Au travers du SCoT, c'est un nouveau modèle de développement qui est mis en place, basé sur une urbanisation maîtrisée du territoire. Pour limiter la consommation de terrain naturel, d'autres éléments sont à prendre en considération.

En fonction de l'état du bâti existant et en dehors de transferts possibles des vocations économiques ou de services vers des vocations résidentielles, une part importante des constructions nouvelles sera réalisée dans des opérations démolition/reconstruction ou dans des opérations de densification des centres existants.

La commune de Régnié-Durette est classée en « autres communes » hors polarité avec les prescriptions suivantes :

- une construction dans le bourg ;
- un rythme de constructions inférieur à celui constaté les dix dernières années ;
- 5 à 7 % de renouvellement urbain dans la production de logements à venir ;
- 10 % de logements sociaux dans la production nouvelle de logements.



La Communauté de communes Saône Beaujolais

La Communauté de communes Saône Beaujolais est créée le 1^{er} janvier 2014 par la fusion des communautés de communes de la région de Beaujeu et Beaujolais Val de Saône et l'intégration de la commune de Cenves.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la CCSB a fusionné avec la CCHB et intégré la commune de Saint-Georges-de-Reneins, soit un total de 42 communes, pour plus de 42 000 habitants (42 611 habitants en 2014, selon l'Insee) et une superficie de 512.32 km².

Le territoire communautaire est à environ une heure de Lyon, à une demi-heure de Mâcon et Villefranche-sur-Saône, et à deux heures de Paris et de Genève par le TGV.

Le Programme local de l'habitat (PLH)

Le Programme Local de l'Habitat de l'ancienne CCRB a défini, les actions à mettre en place pour répondre à la demande de logement, pour favoriser l'accueil de nouvelles populations et pour freiner les situations de mal-logement. À travers cet outil, la CCRB souhaite agir directement sur le logement vacant et indécent.

Le PLH devrait contribuer à la création et/ou la réhabilitation de 500 logements. 1 logement sur 3 répondra aux critères de la maîtrise du prix des loyers permettant ainsi à des ménages modestes de pouvoir bénéficier d'un habitat décent et accessible financièrement.

Le programme d'actions du PLH se décompose en 5 axes établis pour 6 années :

- axe 1 : la production de logements (réhabilitation de logements, appui aux diagnostics indécence et énergétique, aides aux primo-accédants, lutte contre le grand inconfort...);
- axe 2 : la gestion des ressources foncières et immobilières (avec EPORA, Établissement Public Foncier Ouest Rhône-Alpes);
- axe 3 : la préservation de l'habitat et du patrimoine beaujolais (promotion de l'efficacité énergétique dans l'habitat, cohérence des documents d'urbanisme pour maîtriser le territoire);
- axe 4 : le rôle de l'économie (promotion de l'offre touristique, soutien au commerce local);
- axe 5 : la mise en œuvre du PLH et de la politique de l'habitat (animation, coordination, observatoire du logement).

Pour Régnié-Durette, le PLH adopté en 2010 prévoit la production de 37 logements (sur 6 ans).

Il prescrit également la construction nouvelle de 8 logements sociaux pour la commune.

Avec la nouvelle communauté de communes un nouveau PLH pourrait être engagé.



2 Bref historique

« Rignyé » serait d'origine gallo-romaine comme la majorité des communes environnantes se terminant par « é ».

Elle dépendait du diocèse de Mâcon et fut rattachée au diocèse de Rhône Loire après la révolution.

Durette est lui d'origine celte, « Dure » voulant dire porte, traduirait la position du gué de l'Ardières sur la commune.

Dès le XIX^{ème} siècle, le chapitre de Saint-Vincent portait dans ses actes de perceptions de la dîme le nom de Régnié (Régnacum, Rignié).

Durette apparaît également vers l'an 1000 quand Umfred de Beaujeu fit don de la Chapelle Sainte-Marie du village de Dueri (Durette) à l'abbaye de Cluny.

Puis, dès le XVI^{ème} siècle, les droits de rendre la justice détenus dès lors par le seigneur de la terrière et les sires de Beaujeu, furent transférés au château de Saint-Pierre, construit au Moyen-Âge. Il résista aux attaques des barons des Adrets pendant les guerres de Religion.

L'ancien bourg de Durette était situé à la Tour Bourdon dont l'église et le cimetière ont disparu depuis le XVII^{ème} siècle et l'unité paroissiale existe depuis ce temps-là.

En 1806, les sœurs De Millières et Pierre Delafont lèguent le Domaine de la Grange Charton aux Hospices de Beaujeu.

La fusion administrative de Régnié et Durette eut lieu en 1973 pour former Régnié-Durette.

3 Analyse paysagère

Préambule

Le contexte paysager de la commune est décliné ci-après selon deux approches :

- une approche globale territoriale, afin d'appréhender le paysage dans son ensemble : fondements du paysage, grandes entités paysagères, éléments structurants, éléments repères et perceptions lointaines ;
- une approche plus localisée, avec l'analyse de chaque entité paysagère et notamment les éléments du paysage et du patrimoine bâti et urbain : parcs, éléments remarquables bâtis, entrées de ville...

3.1 Le grand paysage

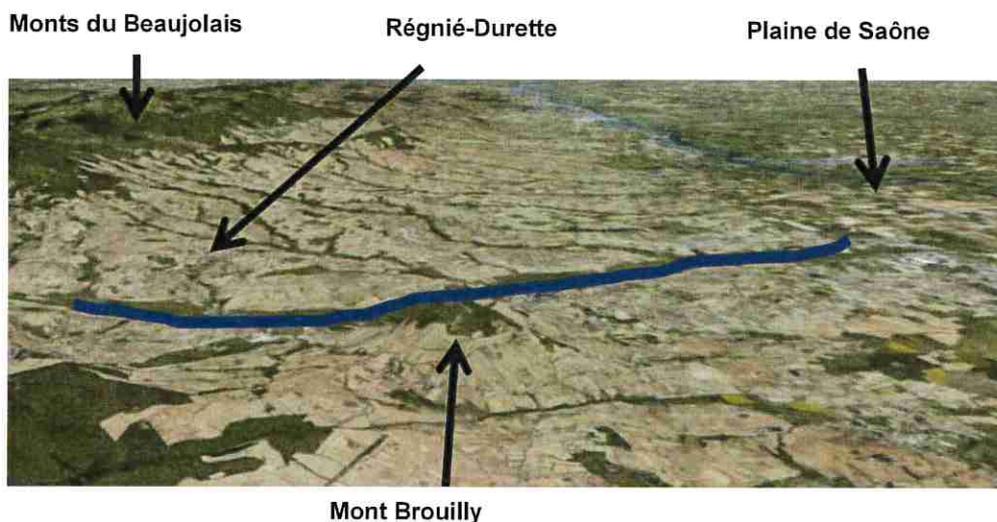
La commune s'inscrit dans un grand paysage à l'articulation entre :

- la plaine de la Saône ;
- les Monts du Beaujolais.

Ce grand paysage est marqué par un double caractère :

- un paysage de vallée verdoyante ;
- un paysage viticole patrimonial ;
- l'ensemble étant dominé par les Monts du Beaujolais en arrière-plan et en face à face avec le Mont Brouilly qui constitue le point de repère principal du paysage proche

Une analyse plus fine à l'échelle communale permet de distinguer plusieurs entités paysagères.

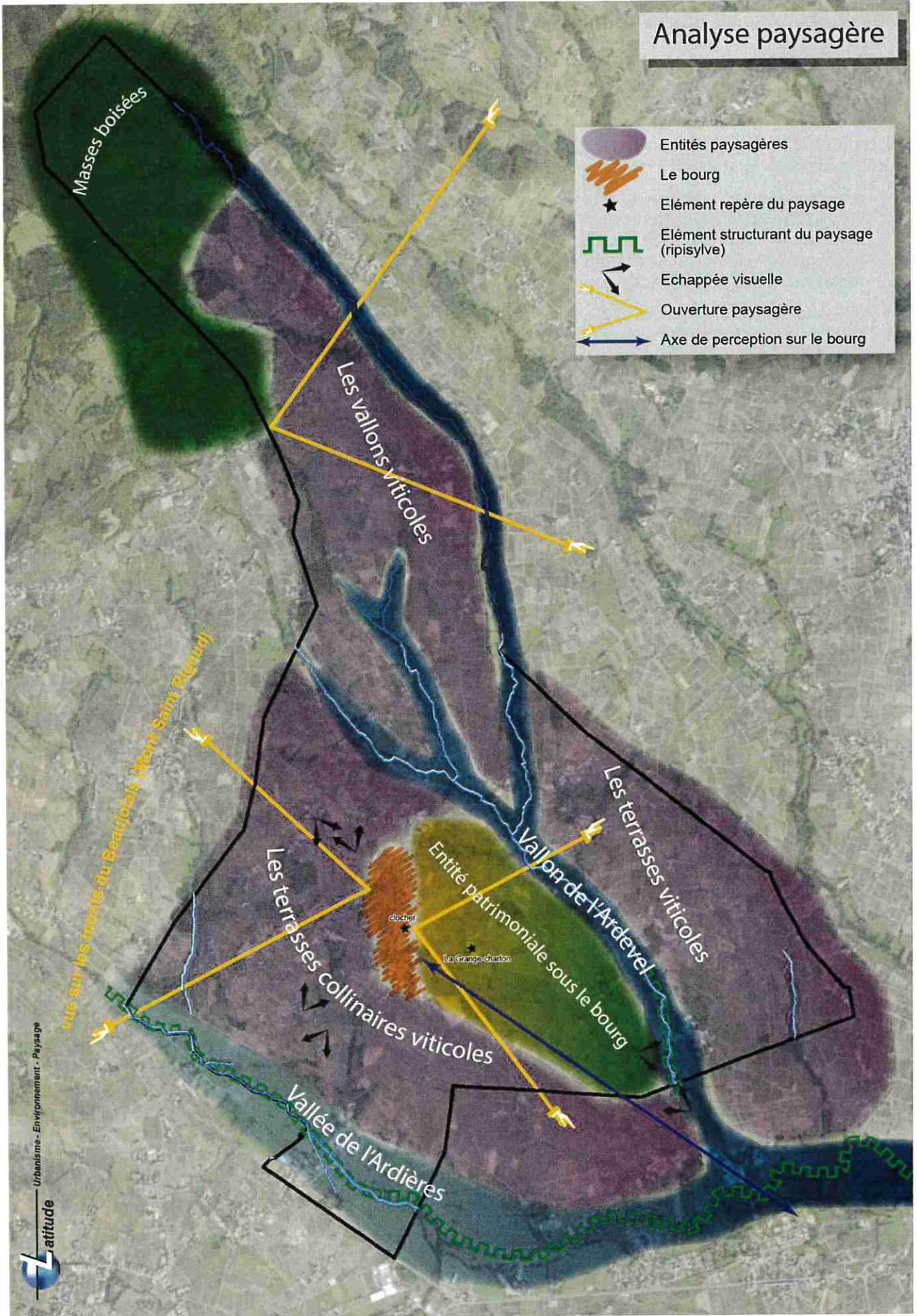


Le mont Brouilly : un point de repère emblématique du grand paysage



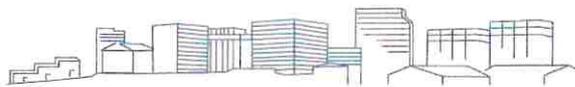
Analyse paysagère

-  Entités paysagères
-  Le bourg
-  Elément repère du paysage
-  Elément structurant du paysage (ripisylve)
-  Echappée visuelle
-  Ouverture paysagère
-  Axe de perception sur le bourg



Urbanisme - Environnement - Paysage

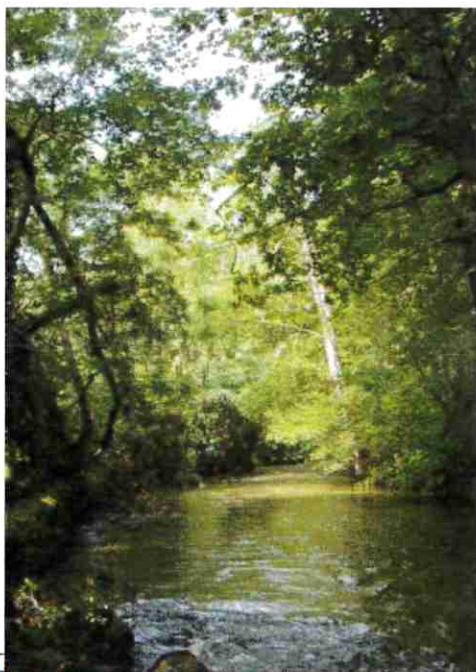




3.2 Les entités paysagères

La vallée de l'Ardières : un paysage d'eau

Cette entité traverse la commune au Sud. Elle est marquée par un paysage très verdoyant contrastant avec les coteaux viticoles dénudés adjacents. La présence de l'eau caractérise fortement le paysage : l'Ardières, les bassins, lavoirs et biefs, ponctuent cette vallée. Les alignements végétaux et ripisylves viennent conforter l'ambiance de naturalité qui se dégage. L'ancienne voie ferrée devenue la voie verte reliant Beaujeu à Belleville traverse Régnié-Durette le long de la vallée de l'Ardières.



Les terrasses et coteaux: un paysage façonné par la viticulture

Les coteaux au Nord de la vallée de l'Ardières sont marqués par un paysage de vignes très ouvert, et dénudé. Les terrasses, légèrement vallonnées, surplombent la vallée et offrent des vues éloignées. Ces espaces en vis-à-vis présentent une forte sensibilité paysagère et sont perçus de loin. Les co-visibilités sont nombreuses.

Le paysage des terrasses qui entoure le bourg est marqué par la présence de groupements bâtis anciens, mais aussi de quelques secteurs de mitage urbain récent peu nombreux.

Certains de ces hameaux (la Plaigne, Les Chastys, la Tour Bourbon) constituent des éléments patrimoniaux particuliers ayant conservé leur structure ancienne, avec peu ou pas d'extension urbaine pavillonnaire altérant le paysage historique.

Les ouvertures paysagères sont nombreuses, peu d'éléments arborés viennent ponctuer ce paysage.

Les cabanons de vigne (cadole), pigeonniers, et les murs anciens des hameaux traditionnels constituent des éléments patrimoniaux de ce paysage.



La terrasse en contrebas du bourg, notamment visible depuis le belvédère de l'église constitue une véritable entité patrimoniale. Succession de vignes et de hameaux, cette entité donne à voir des ouvertures paysagères très larges. De plus depuis la RD135 la perception offre une co-visibilité entre la grange Charton, le profil villageois du bourg qui se découpe et le paysage viticole.



La perception de puis la RD 135 sur le bourg, la grange Charton et les Monts

Les vallons de l'Ardevel et de Morçille : un paysage champêtre

Ces vallons d'axe Nord-Sud rejoignant la vallée de l'Ardières, tranchent avec le paysage viticole qu'ils traversent. Ils sont marqués par une grande naturalité liée aux prairies et ripisylves.

Les alignements arborés constituent des éléments structurants du paysage de ces entités.

Le vallon de Morçille, bien qu'étant situé en large majorité sur la commune voisine, participe au paysage communal par sa perception depuis la commune



Le paysage naturel du vallon de l'Ardevel

Le bourg traditionnel

Le paysage urbain du bourg est caractérisé par une ambiance villageoise traditionnelle, marquée par

- les fronts bâtis resserrés sur la rue principale encadrant les perceptions vers les Monts du Beaujolais ;
- une église imposante.

Le « gradinage » des toitures traditionnelles couvertes de tuiles apporte un cachet architectural et urbanistique de qualité.

Ce paysage présente aussi des ambiances routières liées aux linéaires de stationnements quasi continus le long de la rue du Bourg.

La place de l'église structure de façon majeure le bourg, elle est à la fois son centre et son lieu de rencontre (stationnement important). Elle pourrait faire l'objet d'une valorisation plus paysagère marquant le caractère villageois et mettant en avant les bâtiments qui les bordent.

L'église monumentale, bâtie par Pierre Bossan, est un élément de repère urbain et symbolique important dans le paysage du bourg.

Les belvédères qui sont présents sur ses flans (Nord-Sud) offrent une vue imprenable sur les paysages viticoles qu'ils mettent en scène.

Le centre-bourg et ses ramifications sont souvent bordés de murs et de clôture ou de soutènement. Ces éléments assurent la transition entre le paysage urbain du village et le paysage agricole, viticole ou naturel.

Les extensions récentes du bourg

Bâties à partir des années 1980 et 1990, ces extensions viennent prolonger le bourg au Nord et au Sud. Constituées principalement d'habitats individuels rognant progressivement les zones agricoles, elles illustrent un paysage d'étalement urbain. Ces extensions sont également visibles à l'Ouest de la commune, le long du chemin de la place, de l'allée des Chênes et aux lieux dits de l'Étang et de La Chapelière.



Rue du Bourg



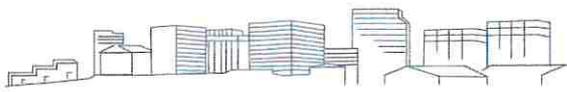
Place de l'Eglise



Immeuble face à la place de l'Eglise



Vue sur les vignobles depuis les belvédères



3.3 Le paysage traversé

La problématique de la qualité paysagère des entrées de bourg est importante dans l'image que la commune donne d'elle-même.

On accède à Régnié-Durette par plusieurs entrées, mais les entrées principales se font via la RD9 au Sud et au Nord et via la RD78/RD135 qui permet de traverser sur le territoire de la commune d'Est en Ouest.



Prairies

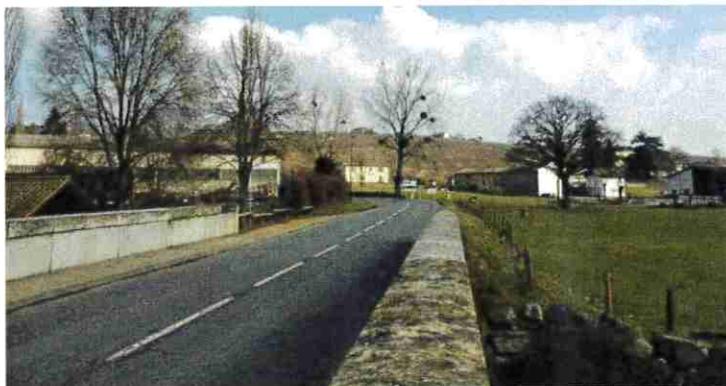
L'entrée par la RD9 (sud)



L'habitat pavillonnaire



Bâti traditionnel



Le franchissement de l'Ardières



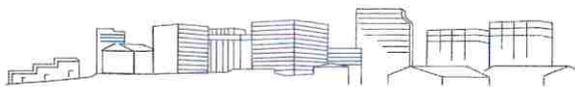
Paysages viticoles



Paysage économique : les Chaudronnerie Beaujolaises



Entrée de bourg / ses extensions



Cette entrée via la RD9 est constituée de deux séquences paysagères qui se succèdent et se déclinent par étapes :

- une séquence périurbaine (de type faubourg) née d'une continuité de l'urbanisation depuis Cercié/St-Vincent. Elle est composée notamment d'un paysage économique (garage chaudronnerie) ;
- une séquence d'ambiance agro-naturelle où l'on retrouve des prairies, des fermes et la rivière de l'Ardières qui par le franchissement de son pont symbolise topographiquement l'entrée dans Régnié-Durette. Cette séquence se compose ensuite d'un paysage viticole présent sur les coteaux de part en part de la RD9 jusqu'à l'entrée du bourg et de ses extensions, marquée par la présence d'habitat pavillonnaire.

L'entrée par la RD9 (nord)

Elle est essentiellement composée d'une séquence agro-naturelle.



Paysage viticole

L'entrée par la RD135

Cette entrée via la RD135 est actuellement constituée de deux séquences paysagères qui se succèdent :

- une séquence d'ambiance naturelle avec une traversée de masse boisée et ce jusqu'à l'arrivée au hameau de Ponchon ;
- une séquence agro-naturelle. Au niveau du hameau de Ponchon, on perçoit des fermes et des prairies. Après le passage proche de Ponchon (que l'on ne traverse pas), on se trouve plongé dans un paysage viticole vallonné impressionnant par son étendue et la géométrie graphique de ses formes (alignements des pieds de vigne) ;
- le hameau des Bulliats représente une séquence particulière constituée d'un tissu bâti traditionnel d'une dizaine d'habitations. C'est la traversée d'un paysage historique plutôt bien préservé.



Masse boisée



Le hameau de Ponchon



Paysage viticole



Le hameau des Bulliats

L'entrée par la RD26

Cette entrée se situe au Nord de la commune et la traverse d'Est en Ouest. Elle est composée d'une séquence agro-naturelle avec la traversée des vallons viticoles.



Terrasses viticoles



3.4 La trame verte

L'appréciation du cadre de vie d'une commune passe par la qualité des espaces publics et le caractère verdoyant du paysage.

L'inventaire de la trame verte actuelle de la commune fait apparaître sa richesse, mais aussi sa répartition inégale et sa fragilité (espaces privés, boisements non protégés). Cette base pourrait servir à l'enrichissement du patrimoine végétal par la création de nouveaux espaces verts dans l'espace villageois, la mise en réseau des espaces (liaisons douces) et leur protection.

Les « coulées vertes »

Ces coulées vertes s'appuient sur les cours d'eau et leur ripisylve, ainsi que sur les haies, bosquets, forêts et prairies. Sur la commune de Régnié-Durette, elles sont constituées essentiellement par la vallée de l'Ardières et de ses affluents ainsi que les vallons de l'Ardevel et de Morçille sur la commune voisine. Ces coulées vertes prennent une importance particulière dans le paysage viticole qu'elles soulignent. Le caractère des ripisylves de l'Ardières est particulièrement intéressant. Ces coulées vertes irriguent le territoire du Nord au Sud, venant parfois buter contre le tissu bâti qui les interrompt (bourg) ou qu'elle englobe (hameau de Ponchon).

Les vignes

La vigne constitue le principal paysage de la commune. Verte du printemps à l'automne, la vigne baigne la commune dans un écrin vert. À l'opposé, en hiver, elle donne à voir un paysage aride.

Les masses boisées

Composée de haies, d'arbres remarquables, principalement présents le long des ripisylves, leur présence structure le paysage particulièrement dans les espaces viticoles dénudés.

La trame verte villageoise

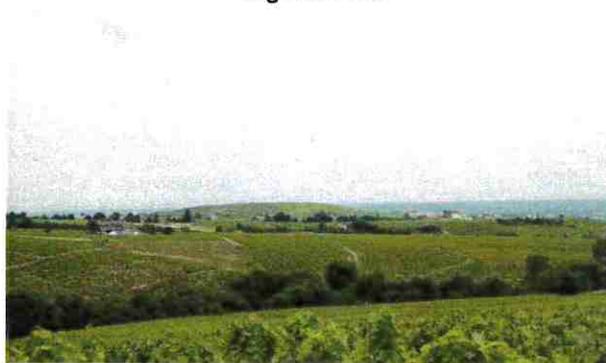
Cette trame verte est très réduite dans le village qui est marqué par une ambiance très minérale : peu d'arbres d'alignements le long des rues. Les jardins privatifs constituent les principaux éléments de trame verte paysagère. Toutefois, il existe dans le village quelques alignements d'arbres remarquables notamment ceux plantés sur la place de l'Église. Il existe un enjeu important à renforcer la trame verte villageoise dans les aménagements à venir et les mettre en lien avec les coulées vertes extérieures au bourg.



Vigne en hiver



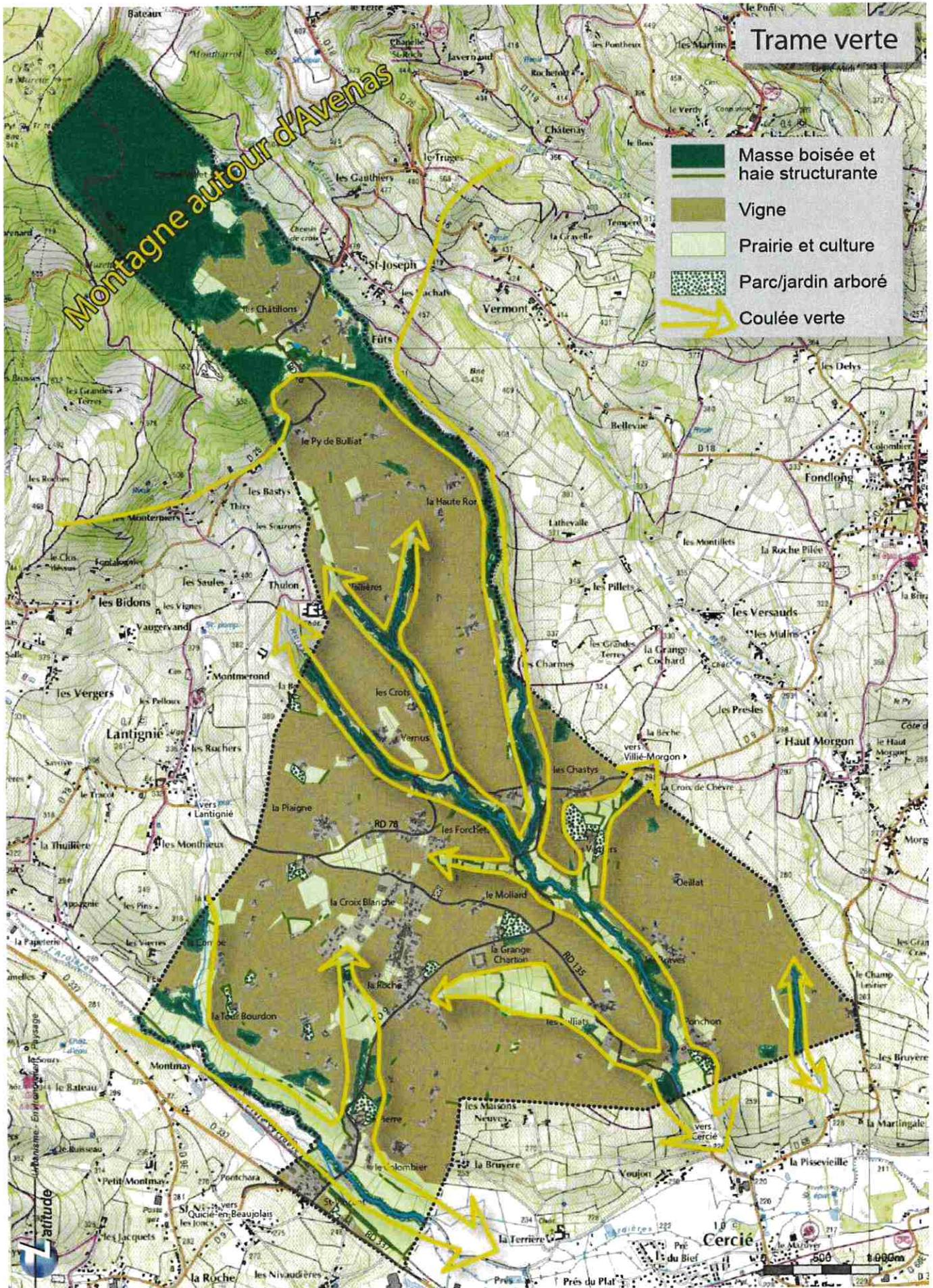
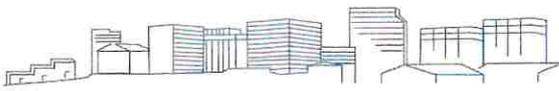
Vigne en été

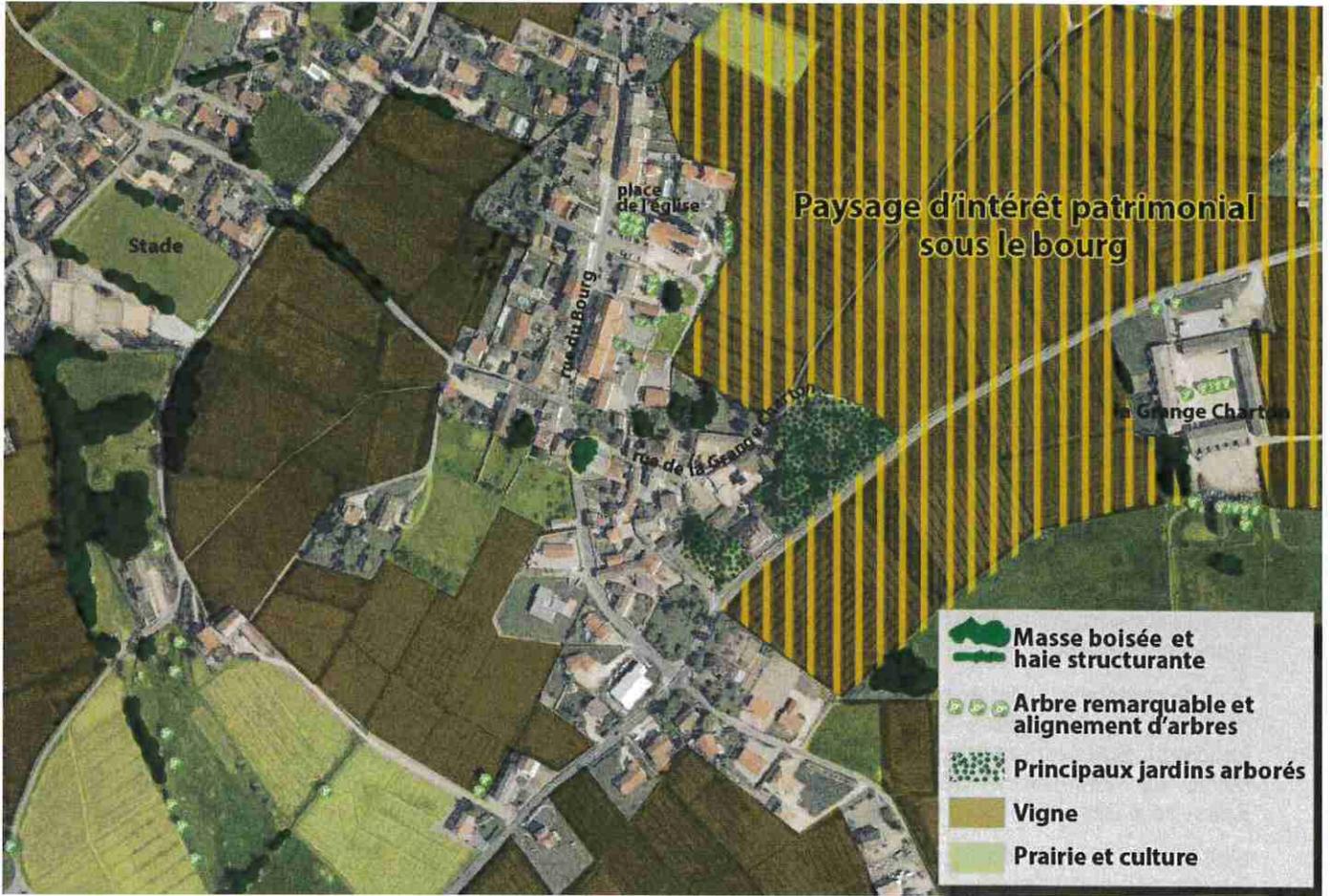
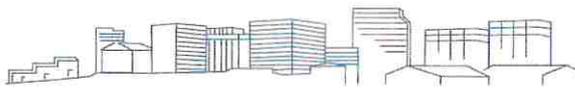


Masses boisées



Arbres d'alignement







3.5 L'archéologie

Une histoire médiévale productrice d'archéologie

Vers 967, un certain Bérard, important propriétaire, et sa femme Vadalmonde fondent en leur château de Pierre Aigüe, sur la Haute Vallée de l'Ardières, une chapelle appelée à devenir au siècle suivant la Collégiale Notre Dame de Beaujeu. C'est au prix de luttes incessantes avec le voisinage notamment avec les Archevêques de Lyon, les Comtes du Forez et les Comtes et Évêques de Mâcon, que la seigneurie de Beaujolais élargit ses frontières, non d'ailleurs sans quelques sérieux revers.

Un château du IX^{ème} siècle fut détruit ; il était situé à la Tour Bourdon et dépendait des sires de Beaujeu. Seuls subsistaient l'église et le cimetière entourés de quelques maisons constituant un bourg avec four à pain et "épicerie".

Pour le remplacer, il fut édifié le château de la Pierre dont il reste deux tours et un corps de bâtiment imposant. Son emplacement était au plus près de la rivière de l'Ardières et du chemin qui menait de Belleville à Beaujeu.

L'histoire médiévale du pays Beaujolais est faite de rivalité seigneuriale et d'une tradition de charité chrétienne importante qu'atteste aujourd'hui l'archéologie.

Définition du patrimoine archéologie

Selon l'article L. 510-1 du Code du patrimoine :
« Constituent des éléments du patrimoine archéologique tous les vestiges et autres traces de l'existence de l'humanité, dont la sauvegarde et l'étude, notamment par des fouilles ou des découvertes, permettent de retracer le développement de l'histoire de l'humanité et de sa relation avec l'environnement naturel. ».

Les entités archéologiques

La carte archéologique nationale répertorie plusieurs entités archéologiques sur la commune de Régnié-Durette.

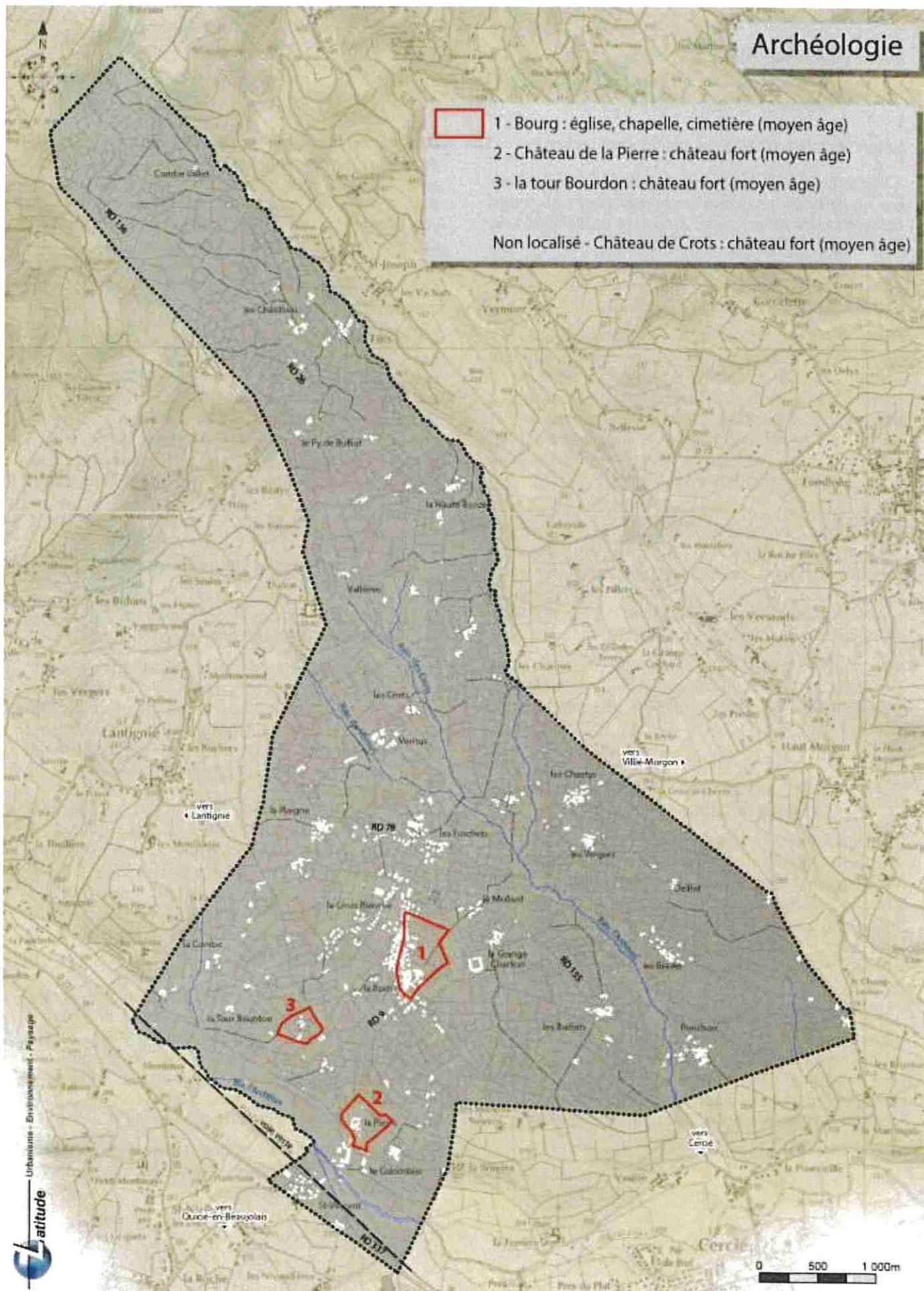
La commune n'est pour autant pas soumise à de zones de présomption de prescriptions archéologiques où tous aménagements, ouvrages sont soumis à déclarations préalables auprès des autorités compétentes (Préfet de région – DRAC, service de l'archéologie).

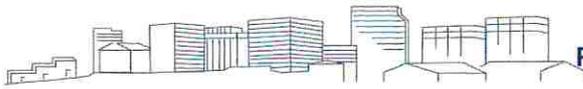
L'identification de ces entités a pour objet de permettre la détection, la conservation ou la sauvegarde par l'étude scientifique des éléments du patrimoine archéologique affectés ou susceptibles d'être affectés par des travaux d'aménagement.

Sur la commune, les sites archéologiques sont :

- le bourg avec une chapelle et un cimetière datant du Moyen-Âge ;
- le hameau de la Tour Bourbon avec un château médiéval remontant au XI^{ème} siècle. Le domaine actuel de la Tour Bourdon occupe l'emplacement de l'ancien bourg médiéval de Durette, dont l'église et le cimetière ont disparu depuis le XVIII^{ème} siècle ;
- le hameau de la Pierre avec le château fort de la Pierre datant du XV^{ème} siècle.

À l'intérieur des périmètres à sensibilités archéologiques repérés sur la carte, toute découverte de quelque ordre qu'elle soit (structure, objet, vestige, monnaie...) doit être signalée immédiatement au Service Régional de l'Archéologie de Rhône-Alpes.





3.6 Le patrimoine bâti

L'inscription à la liste supplémentaire des Monuments historiques

Selon l'article L.621-27 du code du patrimoine :

« L'inscription au titre des monuments historiques est notifiée aux propriétaires et entraînera pour eux l'obligation de ne procéder à aucune modification de l'immeuble ou partie de l'immeuble inscrit, sans avoir, quatre mois auparavant, avisé l'autorité administrative de leur intention et indiqué les travaux qu'ils se proposent de réaliser.

Lorsque les constructions ou les travaux envisagés sur les immeubles inscrits au titre des monuments historiques sont soumis à permis de construire, à permis de démolir, à permis d'aménager ou à déclaration préalable, la décision accordant le permis ou la décision de non-opposition ne peut intervenir sans l'accord de l'autorité administrative chargée des monuments historiques.

Les autres travaux envisagés sur les immeubles inscrits au titre des monuments historiques ne peuvent être entrepris sans la déclaration prévue au premier alinéa. L'autorité administrative ne peut s'opposer à ces travaux qu'en engageant la procédure de classement au titre des monuments historiques prévue par le présent titre.

Les travaux sur les immeubles inscrits sont exécutés sous le contrôle scientifique et technique des services de l'État chargés des monuments historiques. »

Les monuments historiques et les aménagements

Les monuments historiques sont indissociables de leur environnement proche et ainsi toute protection, inscription ou classement d'un bâtiment au titre de cette loi engendre autour de celui-ci un rayon de 500 mètres au sein duquel tous travaux de construction, démolition, transformation, déboisement sont soumis à l'avis de l'architecte des bâtiments de France.

La notion de « co-visibilité » avec le monument est déterminante. L'architecte des Bâtiments de France (ABF) doit apprécier si le projet et le monument sont soit visibles l'un depuis l'autre, soit visibles ensemble d'un point quelconque dans ce rayon. S'il y a co-visibilité, l'ABF dispose d'un avis conforme.

Dans le cas contraire, son avis est simple. Ce rayon de 500 mètres, peut être modifié par l'autorité administrative, sur proposition de l'ABF après accord de la commune ou des communes intéressées et enquête publique, de façon à désigner des ensembles d'immeubles bâtis ou non qui participent de l'environnement du monument pour en préserver le caractère ou contribuer à en améliorer la qualité.

De plus, lorsqu'un immeuble non protégé au titre des monuments historiques fait l'objet d'une procédure d'inscription ou de classement ou d'une instance de classement, l'ABF peut proposer, en fonction de la nature de l'immeuble et de son environnement, un périmètre de protection adapté. La distance de 500 mètres peut être dépassée avec l'accord de la commune ou des communes intéressées.

Les monuments historiques de Régnié-Durette

Deux monuments ont été inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques :

- certaines parties du château de la Pierre : les façades, les toitures, les chambres du premier et second étage de la tour Sud-Ouest avec leur décor, et la chambre Nord avec son décor de style Renaissance au premier étage (inscription par arrêté du 12 juin 1978) ;
- certaines parties de la Grange-Charton : logements collectifs de vigneron et bâtiments d'exploitation (inscription par arrêté du 27 juillet 1994). Sous l'Ancien Régime, la grange était un domaine dépendant du château de la Terrière, domaine apporté en legs aux Hospices de Beaujeu en 1806.

La Grange-Charton se caractérise par quatre bâtiments qui délimitent une vaste cour presque carrée. Son entrée principale est constituée d'un portail monumental dont il ne reste que les jambages. Les bâtiments se divisent en : logements de vigneron (1820) ; caves et cuvages (1850), remises (1860), étables (1880) et fenils.

Par ce classement, la commune de Régnié-Durette est concernée par deux périmètres de servitudes des monuments historiques.



La qualité paysagère, urbaine et patrimoniale du territoire rural, comme de l'espace bâti de la commune de Régnié-Durette, nécessite une attention particulière liée à la protection et à la valorisation des monuments historiques. Il apparaît nécessaire dans ce secteur de :

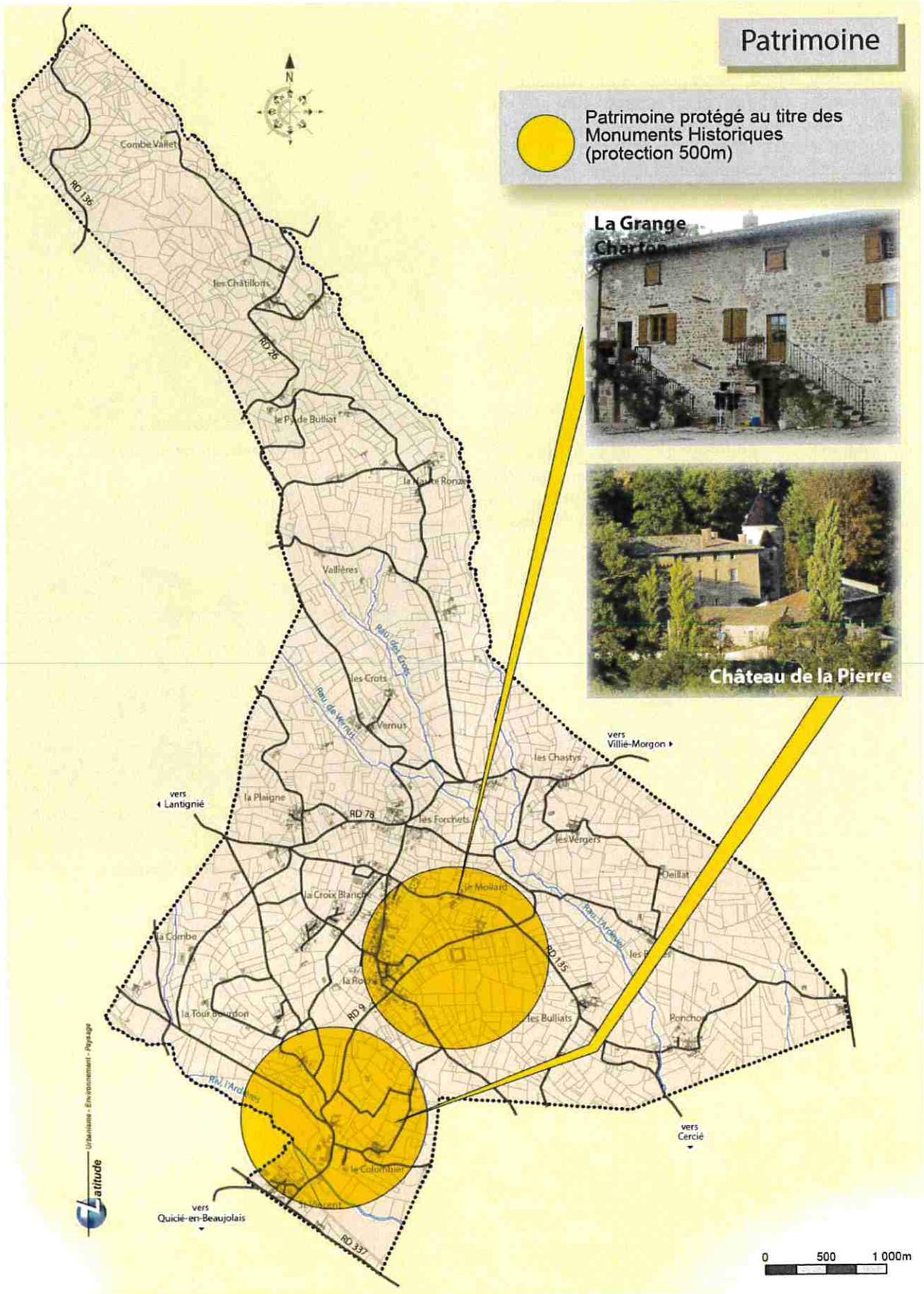
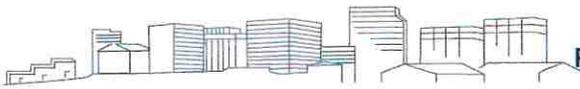
- limiter l'étalement urbain et proscrire le mitage induit par la réalisation de constructions isolées sur leur parcelle sans prise en compte de leur environnement paysager et bâti ;
- rechercher, pour les zones constructibles nouvelles comme pour les interventions sur le bâti existant, des formes urbaines et un traitement (choix des zones, compositions urbaines, trames parcellaires, implantations, volumes, orientation des faitages, adaptation à la pente du terrain naturel, matériaux, couleurs...) respectueux des caractéristiques du bourg et des hameaux existants.

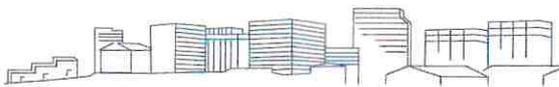


Château de la Pierre



Grange Charton





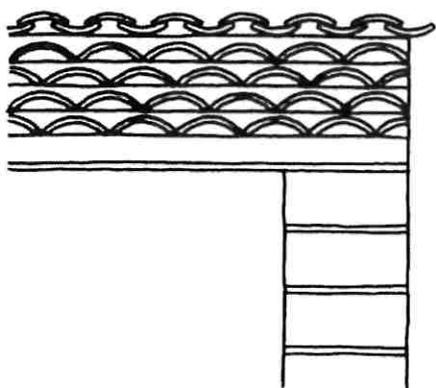
L'architecture vernaculaire de Régnié-Durette.

Elle apporte au bourg et à ses hameaux leur typicité.

Plusieurs typologies de bâti sont présentes en fonction des quartiers :

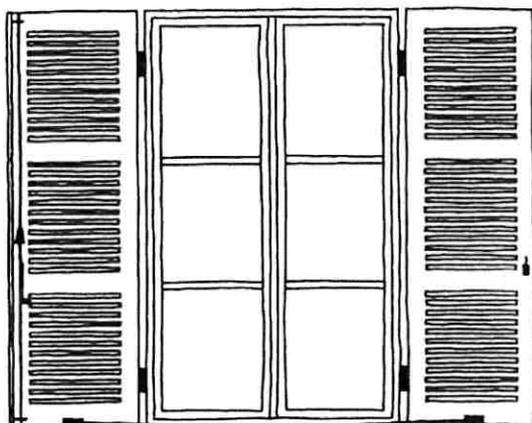
Le bourg

Le bourg traditionnel est composé d'un petit bâti R+1+C ou R+2 construit en pisé et en pierre. La récurrence des persiennes et la présence de génoise et de modillons carrée sous le larmier de la corniche apportent une rythmique à ses façades.



Génoises

Source : CAPEB, les artisans du bâtiment et le patrimoine



Persiennes

Source : CAPEB, les artisans du bâtiment et le patrimoine



Les hameaux

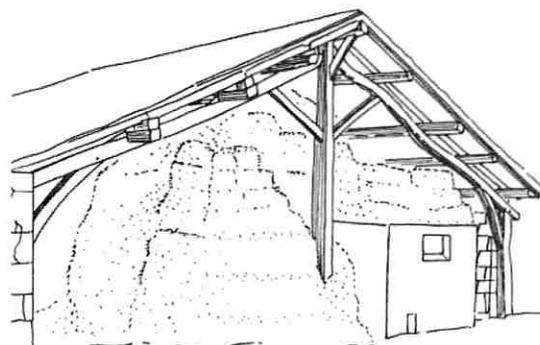
Ils sont composés de bâtiments liés à l'exploitation agricole, techniques ou à vocation d'habitat pour l'exploitant. Ils éclairent sur le caractère original de ces hameaux.

À Régnié-Durette, ce sont les fermes à fonctions associées qui sont majoritairement présentes. Elles s'organisent de deux façons :

- soit autour d'une cour ouverte ou fermée répartissant les logements et les dépendances liées à l'exploitation comme c'est le cas à la Tour Bourbon ;
- soit de façon linéaire sur un même bâtiment.

La Grange et autres larges ouvertures caractérisent les dépendances liées à l'exploitation agricole. Les escaliers et le balcon pignons très souvent présents identifient le logement de l'exploitant.

Quelques fermes s'inscrivent sur le modèle des fermes à fonctions dissociées puisque le logement de l'exploitation est totalement indépendant des dépendances de l'activité agricole. Sur ces fermes, l'expression architecturale est donc différente. Si très souvent, elles possèdent également leurs escaliers et balcons à pignon, leurs charpentes à poteaux les caractérisent fortement.



Charpentes à poteaux

Source : La charpente à poteaux, de faite, et à arbalétriers

http://www.pierreseche.com/poteaux_de_faite.htm

Les maisons bourgeoises

Elles se sont implantées dans les hameaux, au plus proches des exploitations viticoles. Construites par la suite ou moteurs de la structuration du hameau, ces maisons bourgeoises ou de maîtres structurent le paysage et sont souvent visibles de loin.



Bâties souvent par de riches industriels (lyonnais) intéressés par les vignobles beaujolais dont ils firent l'acquisition, elles sont très souvent mitoyennes des dépendances agricoles ou au cœur des vignobles.

Leur situation dans le hameau permet de percevoir le rôle de ces riches industriels, en tant que donneurs d'ordre et employeurs des viticulteurs locaux.

De la maison forte au petit château avec ses tourelles, elles sont de style assez divers.



Habitation avec charpentes à poteaux



Maison bourgeoise de Vernus



Ferme à la Tour Bourbon



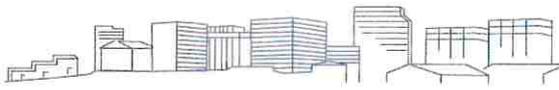
Maison bourgeoise des Vergers



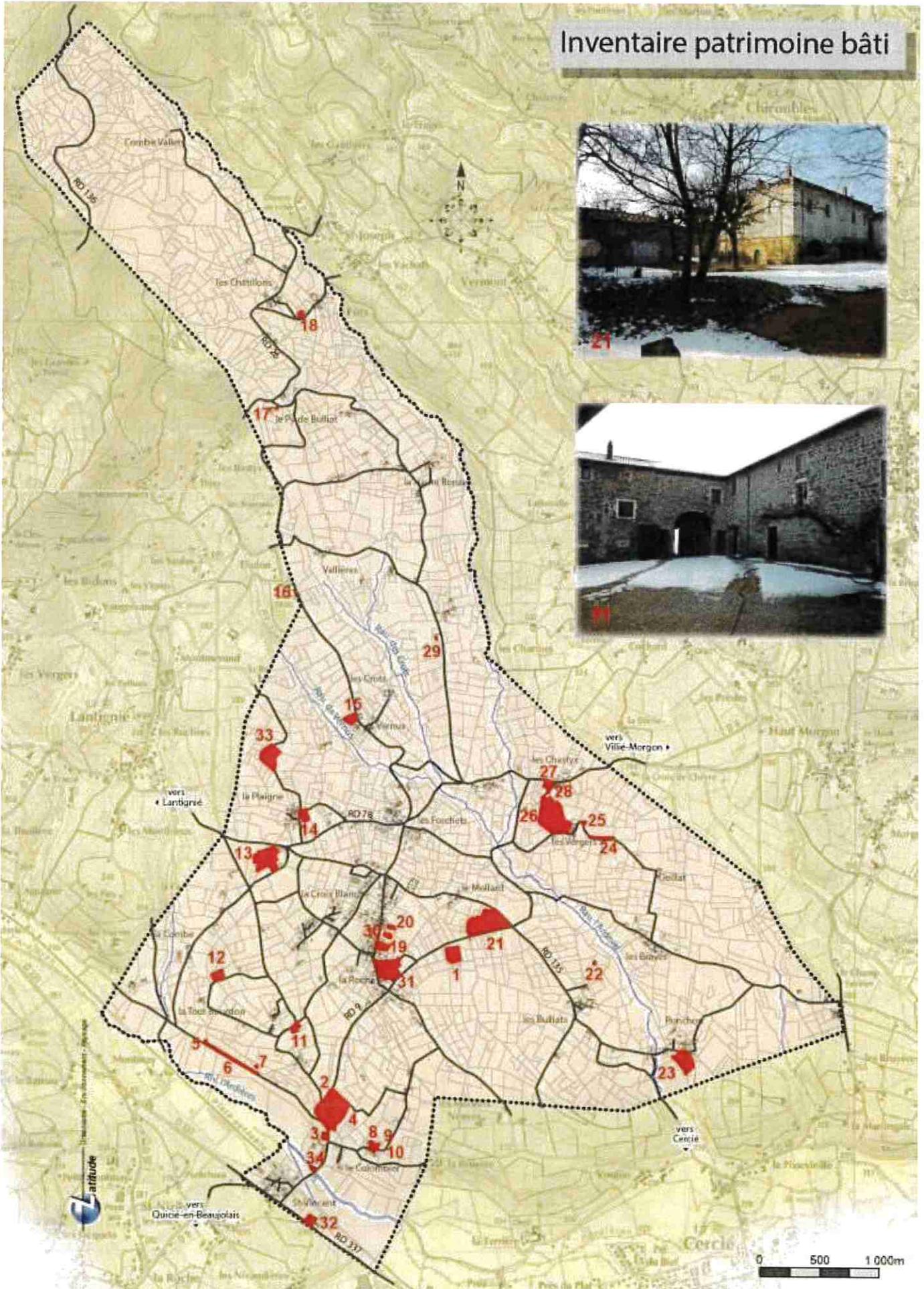
Ferme Chez le Bois

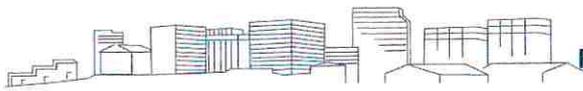


Château du Ponchon



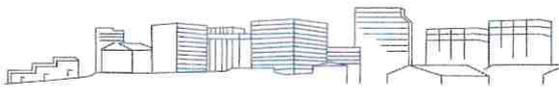
Inventaire patrimoine bâti



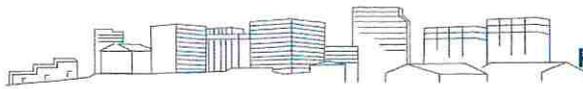


INVENTAIRE DU PATRIMOINE BÂTI

Ref	Photos	Hameau	Nom	Catégorie	Type	Statut	Matériaux	Etat	Description
1		La Grange Charthon	La Grange Charthon	Logements collectifs	Logements collectifs de vignons et bâtiments d'exploitation	propriété des Hospices de Beaujeu	Pierre, tuiles	Bon état	Quatre bâtiments délimitent une vaste cour presque carrée. L'entrée principale est constituée d'un portail monumental dont il ne reste que les jambages. Les bâtiments se divisent en : logements de vignons (1820) ; caves et cuvages (1850) ; remises (1860) ; étables (1880) et fenils. Sous l'Ancien Régime, la grange était un domaine dépendant du château de la Terrière. Domaine apporté en legs aux Hospices de Beaujeu en 1806.
2		La Pierre	Château de la Pierre	Habitat	Château	Privé	Pierre, tuiles	Bon état	Edifié au XIIe siècle et remanié au XVIe siècle pour remplacer le château de la Tour Bourdon, il était sur la route de Belleville à Beaujeu et tout près de la rivière l'Ardières. Il en reste deux tours et un imposant corps de bâtiment. On dit qu'il résista victorieusement à un siège du terrible Baron des Adrets qui en détruisit plus d'un dans la région.
3		Durette	Ecole de Durette	Habitat	Logements	Public	Pierre, tuile	Bon état	Ecole républicaine construite sous la IIIème République
4		Durette	Maison Beaujolaise	Habitat	Ferme vigneronne	Privé	Pierre, pisé, tuiles	Bon état	Logement au 1er niveau avec cave en rez-de-chaussée semi-enterrée, un balcon pignon et une charpente à poteaux.
5		Chemin des Muriers	Cadole de vigne	Agricole	Cadole	Privé	Pierre, tuile	Bon état	Cadole permettant aux viticulteurs de se mettre à l'abri et d'y ranger du matériel.
6		Chemin des Muriers	Mur	Agricole	Mur de soutènement pour les parcelles de vignes en pente	Privé	Pierre	Mauvais	
7		Chemin des Muriers	Cadole de vigne et Glacier	Agricole	Cadole Glacier	Privé	Pierre, pisé, tuiles	Mauvais	
8		Chez le Bois	Maison Beaujolaise	Habitat	Habitat typique du beaujolais	Privé	Pierre, tuile	Bon état	Ferme à fonctions associées avec escaliers pignons.
9		Chez le Bois	Château de Durette	Habitat	Château	Privé	Pierre, enduit, ardoises	Médiocre	Maison de maître avec toit en carène de bateau renversé.



Ref	Photos	Hameau	Nom	Catégorie	Type	Statut	Matériaux	Etat	Description
10		Chez le Bois	Four à pain et source	Habitat	Four	Privé	Pierre, enduit, tuiles, ardoises	Médiocre	Four avec un bassin de récupération des eaux pluviales en sous sol
11		La Tour Bourdon	Ensemble de bâtiment	Habitat	Maison de vigneron	Privé	Pierre, tuiles	Bon état	Ferme à fonctions associées organisée autour d'une cour intérieure rectangulaire répartissant les dépenses viticoles, le four à pain et le logement de l'exploitant
12		Chalet / Tour Bourdon	Ferme du Chalet	Habitat	Maison Style Beaujolaise	Privé	Pierre, tuiles	Bon état	Ancienne ferme vigneronne avec porche d'entrée
13		La Plaigne	Maison bourgeoise de la Plaigne	Habitat/lieu x d'exploitatio n	Maison de maître du XIXeme siècle	Privé	Pierre, brique et ardoise	Bon état	Maison bourgeoise du XIXème siècle avec pignonnet et dépendances viticoles
14		La Haute Plaigne	Maison de Maître	Habitat	Maison de maître du XIXeme siècle	Privé	Pierre, ardoises	Bon état	Maison de maître avec toit en carène (bateau renversé)
15		Vernus	Château de Vernus	Habitat	Maison de maître du XIXeme siècle	Privé	Pierre, enduit, tuiles, ardoises	Bon état	Habitat privé avec dépense cour intérieure et pigeonnier. Ensemble peu visible de la voie publique
16		Thulon	Four à pain de Thulon		Four à Pain	Privé	Pierre, tuiles	Bon état	Four en bordure de voie communale
17		Py de Bulliat	Four à Pain du Py de Bulliat		Four à Pain	Privé	Pierre, tuiles	Médiocre	Four en bordure de voie communale
18		Les Chatillons	Maison Beaujolaise	Habitat	Maison de vigneron	Privé	Pierre, Tuille	Médiocre	Ferme avec charpentes à poteaux avec cave en sous sol
19		Le Bourg	Ecole Publique	Equipemen t public	Ecole	Public	Pierre, tuiles	Bon état	Ecole publique en centre village



Ref	Photos	Hameau	Nom	Catégorie	Type	Statut	Matériaux	Etat	Description
20		Le Bourg	Maison des associations	Equipement public	Ancienne Ecole	Public Paroisse de Régnié	Pierre, tuiles	Bon état	Ancienne école privée
21		Les Reyssières	Maison de maître	Habitat	Maison de maître du XIXème siècle	Privé	Pierre	Bon état	Habitat privée, ses dépendances, son parc. Portail permettant l'accès à la maison de maître et à son parc
21		Les Reyssières	Kiosque	Autre	Kiosque	Privé	Pierre, Ardoises	Bon état	Kiosque hexagonal intégré au parc de la maison de maître des Reyssières. Il surplombe aujourd'hui un carrefour et est donc très visible depuis la route, élément de repère dans le paysage
21		Les Reyssières	Maison Beaujolaise	Habitat	Maison de vigneron	Privé	Pierre, tuiles	Bon état	Ferme à fonctions associées
22		Entre les Reyssières et les Bulliats face aux Bravaes	Cadole de vigne	Peint Patrimoine	Cadole	Privé	Pierre, tuiles	Bon état	Cadole permettant aux viticulteurs de se mettre à l'abri et d'y ranger du matériel.
23		Ponchon	Château de Ponchon	Habitat	Maison de maître du XIXème siècle	Privé	Pierre, Ardoise	Bon état	Maisons bourgeoises avec 4 fausses tours ajoutées après la construction du bâtiment
24		Entre les Vergers et Oeillat	Muret en Pierre du Crêt d'Oeillat	Agricole	Muret	Privé	Pierre	Bon état	Muret en pierres sèches soutenant la parcelle de vigne
25		Les Vergers	Four à pain des Vergers		Four	Privé	Pierre, tuiles	Bon état	Four à pain privé
26		Les Vergers	Château des Vergers	Habitat	Maison de maître du XIXème siècle	Privé	Pierre, ardoise, brique	Bon état	Construit en 1870 par un industriel soyeux intéressé apr les vignobles Beaujolais. Château de la Pierre composé d'un corps de logis important avec deux tours. Il se compose d'un corps de logis central, à deux niveaux, accolé de deux petits pavillons inférieurs sur les côtés et pavillons plein cintre saillant en façade.
27		Les Chastys	Ferme	Habitat	Ferme vigneronne	Privé	Pierre, tuiles	Bon	Ferme à fonctions associées organisée autour d'une cour intérieur rectangulaire répartissant les dépenses viticoles et le logement de l'exploitant
28		Les Chastys	Four à pain des Chastys		Four	Privé	Pierre, tuiles	Bon	Four à pain avec deux bouches. Il est encore utilisé régulièrement par le propriétaire

Réf	Photos	Hameau	Nom	Catégorie	Type	Statut	Matériaux	Etat	Description
29		La Ronze	Cadole de vigne	Agricole	Cadole	Privé	Pierres, tuiles	Assez Bon	Cadole en pierre située au milieu des vignes permettant aux viticulteurs de se mettre à l'abri et d'y ranger du matériel.
30		Le Bourg	Eglise au deux Clochers	Religieux	Eglise	Privé	Pierres, tuiles, ardoises	Bon état	Eglise datant de 1867 construite selon les plans de l'architecte Pierre Bossan
31		Vieux Bourg	Rue Alexandre Poitebard et rue de la Grange Charbon	Ensemble d'habitat privé	Habitat	Privé	Pierres, pisé, tuiles, ardoises	Bon état	Vieux Bourg avec Ruelles très étroites et habitat inbriqué les uns dans les autres
32		Durette	Château de Saint-Vincent	Maison bourgeoise	Château	Privé	Pierre dorée, pierres, ardoises, tuiles	Bon état	Château du XVIIIème siècle
33		Le Potet	Maison bourgeoise du Potet	Habitat	Maison de maître du XIXème siècle	Privé	Pierre, ardoises	Bon état	Maison bourgeoise du XIXème siècle enserrée dans les vignes du hameau du Potet, sur la route de Thulon.
34		Durette	Lavoir de Durette	Equipement public	Lavoir	Public	Béton, Briques, Bois Tuiles	Bon état	Situé le long de l'Ardière, à proximité du pont sur l'Ardières
		Les Maisons Neuves	Croix de St Vincent	Religieux	Croix	Public	Pierre	Bon état	Sur un parking public, le long d'une voie départementale. Inscriptions dégradées
		La Tour Bourdon	Statue St Vincent	Religieux	Statue	Privé	Pierre, tuiles	Bon état	Située au cœur des corps de fermes de la Tour Bourdon
		La Croix Penet	Croix Penet	Religieux	Croix	Privé	Pierre, Bois, Fonte	Bon état	A l'intersection d'une voie départementale et d'une voie communale. Inscription dégradée
		La Tour Bourdon	Puits	Eau	Puit	Privé	Pierre, bois	Bon état	Puits en bordure de voie communale



Réf	Photos	Hameau	Nom	Catégorie	Type	Statut	Matériaux	Etat	Description
		Les Forchets	Croix des Forchets	Religieux	Croix	Privé	Pierre	Bon état	Sur une voie départementale et d'une voie communale. Inscription dégradée
		Py de Bulliat	Statue St Joseph	Religieux	Statue	Privé Paroisse de St Joseph	Pierre	Bon état	Statue en bordure de RD 26 restaurée par paroisse de St Joseph
		Py de Bulliat	Py de Bulliat	Religieux	Croix	Privé	Pierre et fonte	Bon état	Croix en bordure de RD26
		Les Reyssières	Croix des Reyssières	Religieux	Croix	Privé	Pierre	Bon état	Située à l'intersection de le RD 9 et de la RD
		Les Vergers	Croix des Vergers	Religieux	Croix	Privé	Pierre	Bon état	Placée sur la route communale entre les Vergers et la RD 9
		La Grange Barjot	Croix de la Grange Barjot	Religieux	Croix	Privé	Pierre	Bon état	Placée à l'intersection de la RD 78 et de la voie communale de la Ronze
		La Haute Ronze	Puits de la Haute Ronze	Agricole	Puits	Privé	Pierres, tuiles	Bon état	Puits situé entre vignes et route



4 État initial de l'environnement

4.1 Contexte physique

Topographie

Le territoire communal s'articule entre la plaine de Saône et les Monts du Beaujolais. Régnié-Durette s'étend sur la bordure orientale des « Monts du Beaujolais » en contrebas du « Fût d'Avenas », sommet culminant à 842 mètres d'altitude.

La topographie est vallonnée, rythmée par des croupes et collines couvertes de vignes. L'Ardières, affluent de la Saône, constitue sa limite méridionale.

Le point culminant de la commune est à 719 mètres d'altitude au niveau du bois Rousset.

Entre 500 et 450 mètres d'altitude, le hameau « les Châtillons » domine la vallée.

Le centre-bourg est situé entre 300 et 325 mètres.

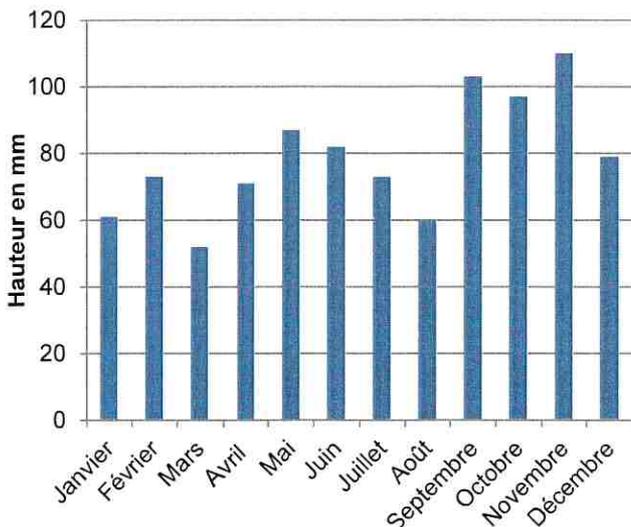
Climatologie

Le climat du Beaujolais est un climat à dominante continentale, les influences océaniques étant fortement retenues par les Monts du Beaujolais. Les hivers sont froids et relativement secs. L'influence continentale est renforcée par le vent du Nord. En revanche, au printemps, il peut amener des gelées tardives. La Saône joue un rôle modérateur sur la rudesse du climat continental. L'altitude des coteaux par rapport à la rivière, isole la plus grande part du vignoble des brouillards hivernaux qui inondent fréquemment la vallée de la Saône.

Les précipitations sont de l'ordre de 941 mm à Saint-Didier-sur-Beaujeu, station la plus proche (Normale saisonnière calculée sur 50 ans). Les étés sont généralement ensoleillés. En revanche, des perturbations orageuses sont souvent fréquentes et parfois violentes.

Pluviométrie moyenne mensuelle (1990-2002)

Station la plus proche : Saint-Didier-sur-Beaujeu – Les Guérins



Géologie et hydrogéologie

Géologie

La commune s'inscrit dans le vaste ensemble des formations métamorphiques de l'ère Primaire de la bordure occidentale du Massif Central et, en particulier, au sein du massif granitique dit « de Fleurie ». Ce granite à gros grains, donne naissance, par altération, à des arènes, formations sableuses très perméables.

La base de données Infoterre (BRGM) permet de localiser de façon précise les différents sols :

Le long des cours d'eau et en particulier l'Ardières et l'Ardevel, des alluvions récentes (limons, sables, graviers, galets) ont été identifiées.

Au Sud et Sud-Est de la commune, des alluvions résiduelles des épandages de piedmont de la nappe inférieure et supérieure sont présentes. Plusieurs lieux dits sont concernés : « les Bois », « les Braves », « les grandes Bruyères »

Une grande partie de la commune repose sur des formations de granites avec par endroits (notamment à l'Est et l'Ouest du bourg) des formations de colluvions formés par des argiles, limons et sables.

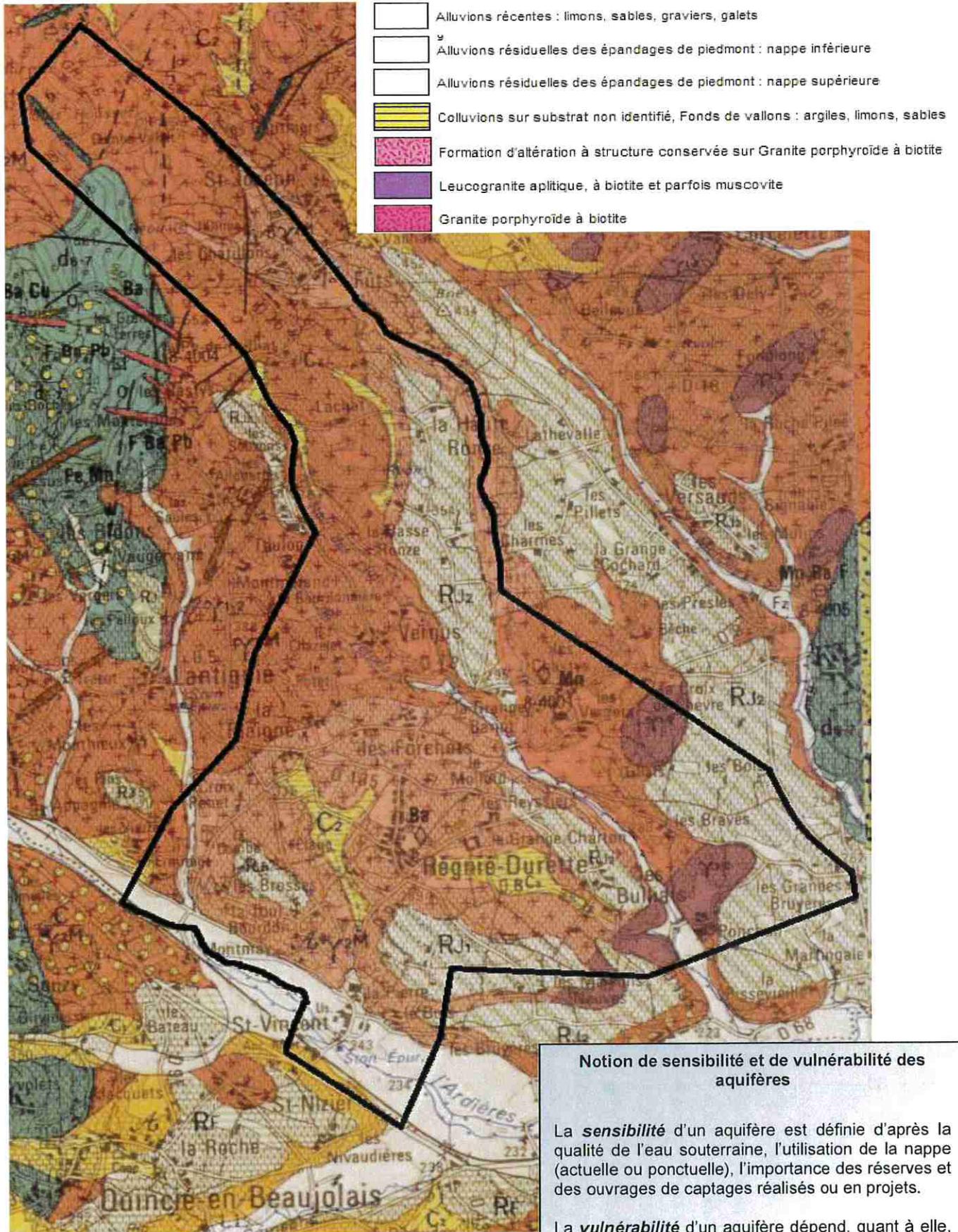
Hydrogéologie

Le socle est imperméable aux infiltrations en profondeur, mais il est altéré en surface. Ce type d'aquifère est peu vulnérable dans son ensemble, car l'eau infiltrée rejoint le plus souvent les cours d'eau de surface. En revanche, les cours d'eau seront plus vulnérables aux eaux polluées s'infiltrant sur ce type de sol.

Aucune zone de loisirs aquatiques n'est présente et une seule installation est alimentée par un forage (hameau « les Bulliats »).

La seule zone de captage en alimentation en eau potable sur la commune est fermée depuis 2004. Par ailleurs, la commune n'est concernée par aucun périmètre de protection de captages.

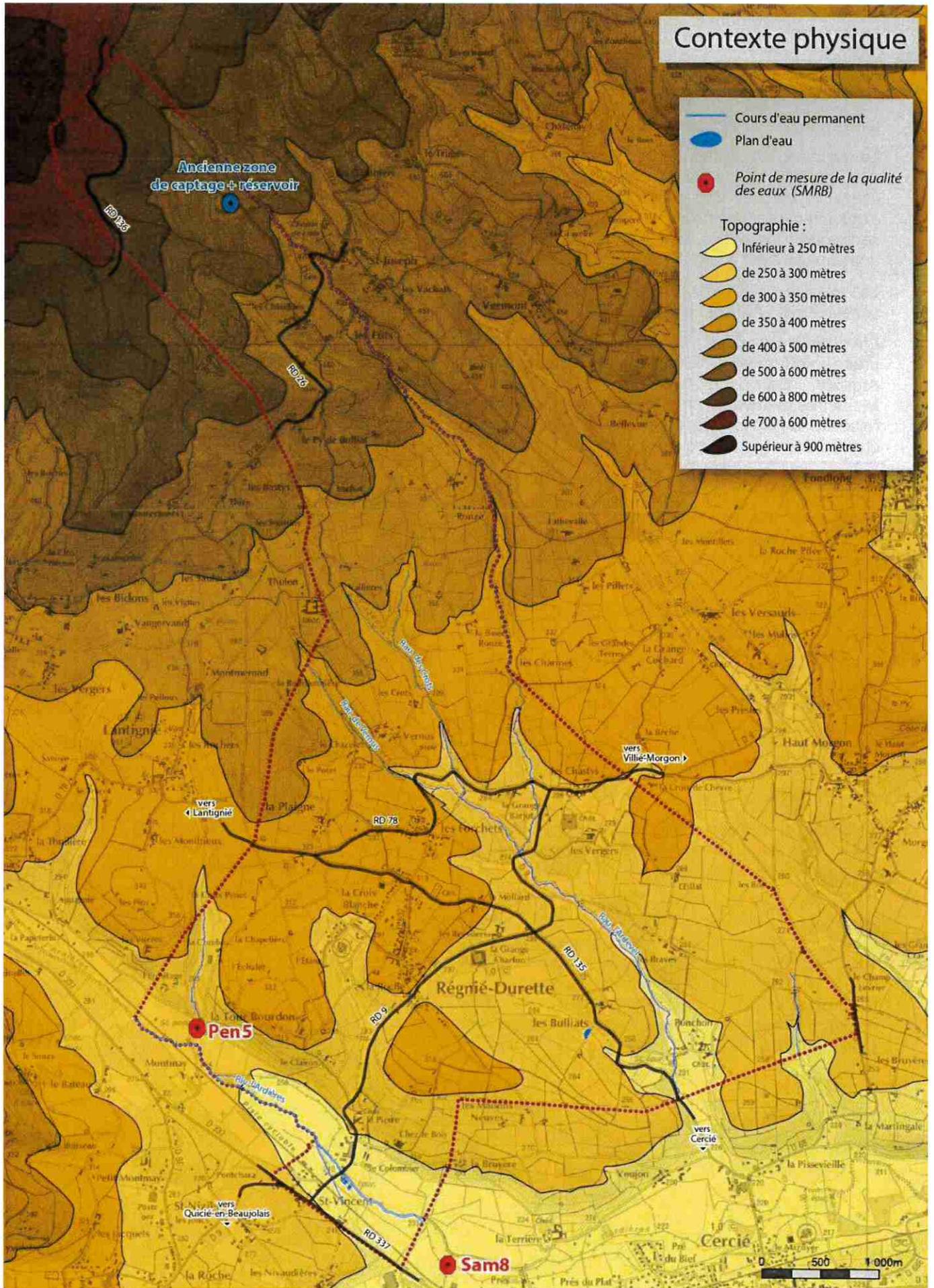
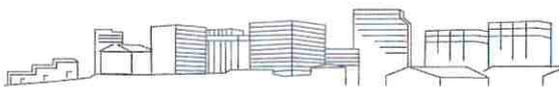
A noter néanmoins, l'aire d'alimentation de captage de Belleville à Saint-Jean d'Ardières qui concerne les parcelles riveraines des cours d'eau de la commune et pour lesquelles il existe un programme d'actions mis en œuvre pour la lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole.



Notion de sensibilité et de vulnérabilité des aquifères

La **sensibilité** d'un aquifère est définie d'après la qualité de l'eau souterraine, l'utilisation de la nappe (actuelle ou ponctuelle), l'importance des réserves et des ouvrages de captages réalisés ou en projets.

La **vulnérabilité** d'un aquifère dépend, quant à elle, de la perméabilité du milieu et du degré de protection qui lui assure la couverture superficielle en fonction de sa nature et de son épaisseur.





Hydrologie et qualité des eaux

Le réseau hydrographique

Les cours d'eau de la commune structurent la topographie de la commune.

Le régime hydrologique est de type pluvial contrasté avec de forts débits hivernaux et de faibles débits estivaux : les plus forts débits de ce régime pluvial s'observent de décembre à avril. Entre juillet et septembre, les débits sont très faibles et certains tronçons seraient à sec.

Le réseau hydrographique est principalement constitué par l'Ardières et l'Ardevel.

L'Ardières prend sa source au Col de Patoux à près de 850 mètres d'altitude sur la commune des Ardillats. Ce cours d'eau parcourt plusieurs kilomètres et traverse plusieurs communes avant de rejoindre la Saône à Taponas. L'Ardières traverse la commune en limite avec Quincié-en-Beaujolais.

L'Ardevel, affluent de l'Ardières parcourt la commune du Nord au Sud, et constitue la limite communale de Régnié-Durette. Ce cours d'eau connaît un étiage sévère. Occasionnellement, le ruissellement accentué par des orages a entraîné des coulées de boue le long de l'Ardevel.

Le ruisseau de Vernus et le ruisseau des Crots sont deux affluents de l'Ardevel.

Les cours d'eau sont soumis à des problématiques de colmatage des fonds, appauvrissant la biocénose et provoquant localement d'importants exhaussements. L'ensablement des cours d'eau est amplifié par les seuils qui ralentissent le transfert des matériaux sédimentaires.

Qualité de l'eau

La qualité des eaux superficielles des cours d'eau a été étudiée sur l'ensemble du bassin versant par le contrat de rivières du Beaujolais (2007-2008).

Plusieurs points de mesures de qualité de l'eau ont été analysés : il s'agit de la station Pen 5 localisée le long de la route au niveau du croisement de la Tour Bourdon et de la station Arde 11 située à l'aval de la STEP de Régnié-Durette et en amont de la confluence avec l'Ardières. Il existe plusieurs autres points proches de la commune (notamment les stations Sam 8 et Ard 9).

Signalons que la commune a été identifiée par la CROPPP (Cellule Régionale d'Observation et de Prévention des Pollutions par les Pesticides) comme une zone très vulnérable aux pesticides. La problématique « pesticide » concerne essentiellement les eaux superficielles du bassin versant de l'Ardières, de la Mauvaise, de la Vauxonne et du Morgon, ainsi que les eaux souterraines de la plaine de Saône et la bordure Ouest de la Dombe.

Rappel sur le Système d'évaluation de la qualité de l'eau des cours d'eau

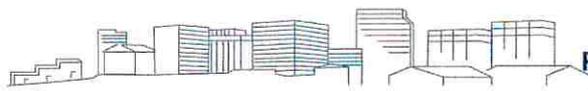
Cette méthode est fondée sur la notion d'altération de la qualité de l'eau (présence de pesticides, de nitrates, de matières phosphorées...). La qualité de l'eau est appréciée au travers de la mesure de nombreux paramètres dont les unités d'expression sont différentes et dont les seuils d'effet sur le milieu, exprimés en concentration, sont également différents.

Ainsi, le SEQ-Eau, afin de rendre ces notions comparables entre elles, transforme les concentrations en indice de qualité variant entre 100 (eau de très bonne qualité) et 0 (eau de mauvaise qualité).

Enfin, pour des facilités de lecture et de cartographie, l'indice de qualité est fractionné en 5 classes de qualité aux couleurs suivantes :

	Très bonne
	Bonne
	Moyenne
	Médiocre
	Mauvaise

Ainsi, pour chaque élément mesuré (MES, NH₄⁺...), une couleur correspond à une classe de concentration de référence pour cet élément (cf. tableau des valeurs de référence de l'Agence de l'Eau).



Les paramètres analysés ont été les suivants :

La qualité hydrobiologique

À l'exception de la tête de bassin de l'Ardières, la qualité biologique donnée par la note indiciaire IBGN n'est jamais « très bonne » en 2008. Malgré tout, sur le cours moyen de l'Ardières, la qualité reste « bonne ».

Les matières organiques et oxydables

Sur l'Ardières, les classes de qualité sont « très bonne » à « bonne » en 2008, avec localement de fortes dégradations : c'est le cas à l'aval de la STEP de Cercié. Sur toute l'Ardières, un développement important de *Sphaerotilus sp.* est remarqué en septembre. *Sphaerotilus sp.* est une bactérie qui se présente sous la forme de filaments grisâtre très dense et très peu accueillants pour la faune benthique. Celle-ci est généralement saisonnière et plus intense en période de vendanges. Elle indique une charge organique plus ou moins importante dans un cours d'eau.

Les matières azotées

La qualité de l'eau est globalement « bonne » à « très bonne » pour cette altération. Il faut toutefois noter une évolution : la qualité se dégrade progressivement sur la partie médiane et aval de l'Ardières pour devenir « bonne ». Cette situation s'explique par les apports de rejets domestiques qui engendrent une pollution modérée conjointement aux faibles débits naturels. Les nitrites sont presque toujours le paramètre déclassant.

Les matières phosphorées

Sur l'Ardières, comme l'ensemble des cours d'eau du Nord Beaujolais ; la situation est plutôt critique : les classes de qualité retenues étant « bonne » et « moyenne » avec localement des dégradations en qualité « médiocre » et « mauvaise ».

Les investigations montrent une pollution plus ponctuelle des STEP sur la plupart des bassins qui dégrade encore la qualité de l'eau (« moyenne »). C'est le cas sur l'Ardières à l'aval de Beaujeu. Les impacts sont parfois très marqués avec des teneurs en phosphates très élevées. À ce titre, les mesures réalisées en 2008, révèlent une qualité médiocre à l'aval de la STEP de Régnié-Durette (Ardevel).

Les nitrates

Sur les cours d'eau communaux, les classes de qualité retenues sont « bonne » et « moyenne ». Les apports diffus agricoles sont les principaux responsables de cette contamination, mais des apports plus ponctuels de STEP apparaissent.

Les métaux

Les analyses ont porté sur huit composés métalliques : arsenic, cadmium, chrome, cuivre, mercure, nickel, plomb et zinc. L'arsenic est le paramètre déclassant. Viennent ensuite le chrome, le cuivre et le plomb. Le bassin de l'Ardières est le bassin le plus impacté, car toutes les stations sont de qualité « médiocre ».

Toutefois, ces données sont à prendre avec précaution : il n'est pas possible de définir l'origine de ces composés :

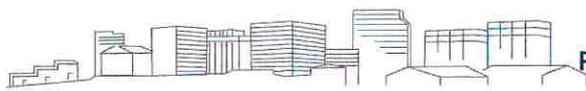
- origine anthropique : engrais chimiques, fongicides, insecticides (l'arsénite de soude était utilisé pour lutter contre la maladie du bois provoquée par un champignon. Cette substance interdite en 2001, est rémanente en raison de sa non-biodégradabilité ;
- ou naturelle : certains composés trouvent leur origine dans la nature des sols ;
- les pesticides.

La qualité des cours d'eau du Beaujolais vis-à-vis des produits phytosanitaires est « mauvaise » pour la grande majorité d'entre eux. Le degré de contamination est élevé sur l'ensemble des cours d'eau tant par le nombre de pesticides que par les concentrations observées. Sur le bassin versant de l'Ardières, les paramètres déclassants sont les suivants : Diuron, Glyphosate, Norflurazon desméthyl.

Les molécules se retrouvent dans l'eau toute l'année avec un maximum de substances en mai et juin. Il existe donc une nette corrélation entre le nombre de molécules retrouvées dans l'eau et la période de traitement viticole (d'avril à août).

En conclusion, les principales causes de dégradation semblent ne pas avoir beaucoup évolué par rapport aux études antérieures (1995), mais le niveau de perturbation est en revanche moins important.

Les principales altérations déclassantes sont le phosphore, les nitrates et les matières en suspension. Certains signes trahissent néanmoins une forte contamination organique du milieu en période de vendanges. L'Ardevel est considéré comme point noir. Les peuplements invertébrés sont soumis aux pressions spécifiques des activités agricoles et plus particulièrement viticoles : colmatage par ensablement des cours d'eau, rejets organiques et pollution diffuse par les produits phytosanitaires.



Réglementation

Les plans d'eau

La commune compte 4 plans d'eau recensés par la DDT du Rhône.

- Etang Les Dépits
- Etang les Molières
- Etang du Bois Grillet
- Etang La Grande Barjot

SDAGE

Le territoire communal appartient au bassin versant du Rhône et est donc concerné par le Schéma Directeur d'Aménagement et de gestion des Eaux (S.D.A.G.E) du bassin fluvial Rhône-Méditerranée.

Le SDAGE détermine les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les aménagements à réaliser pour les atteindre.

Ces orientations sont déclinées en objectifs et règles de gestion précises. Elles sont l'expression politique de la volonté de tous les acteurs et gestionnaires de l'eau. Les neuf orientations fondamentales du SDAGE Rhône-Méditerranée couvrant la période 2016-2021 sont les suivantes :

Changement climatique : s'adapter aux effets du changement climatique ;

La prévention : privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité ;

La non-dégradation : concrétiser la mise en œuvre du principe de non-dégradation des milieux aquatiques ;

Une vision sociale et économique : intégrer les dimensions sociales et économiques dans la mise en œuvre des objectifs environnementaux ;

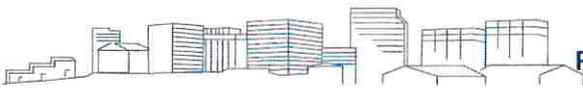
Une gestion locale et aménagement du territoire : organiser la synergie des acteurs pour la mise en œuvre des objectifs environnementaux ;

La pollution : lutter contre les pollutions en mettant la priorité sur les pollutions toxiques et la protection de la santé ;

Des milieux fonctionnels : préserver et développer les fonctionnalités naturelles des bassins et milieux aquatiques ;

Le partage de la ressource : atteindre et pérenniser l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir ;

La gestion des inondations : gérer les risques d'inondation en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau.



Le SDAGE prévoit des objectifs de qualité et de quantité d'eau :

Les eaux souterraines

Masse d'eau	État en 2009	Objectif quantitatif	Objectif chimique
FRDG611 Socle Monts du Lyonnais, Beaujolais, Mâconnais et Chalonnais Bassin Versant de la Saône	Bon	2015	2015

Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

Crées par la Loi sur l'Eau en 1992, les SDAGE fixent « pour chaque bassin les orientations fondamentales de gestion équilibrée de la ressource en eau ». Les SDAGE sont organisés autour de grands territoires hydrogéographiques cohérents correspondant aux grands bassins versants.

Au total il y a 12 SDAGE en France dont 7 en métropole. La commune est située sur le territoire du SDAGE Rhône Méditerranée.

Les eaux superficielles

Masse d'eau	État en 2009 (chimique et écologique)	Objectif écologique	Objectif chimique
FRDR576 L'Ardière	Mauvais	2027	2015
FRDR10357 Ardevel	Moyen (écologie) Non connu (chimique)	2027	2015



SAGE

À ce jour, aucun SAGE n'a été délimité sur le territoire communal.

Contrat de rivières

La commune est concernée par le contrat de rivière des Rivières du Beaujolais. Ce contrat s'étend sur quelque 63 communes et plusieurs Communautés de communes. Le contrat des Rivières est porté par le Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais (SMRB). Il s'agit du premier contrat de rivières établi pour la période 2012 à 2017.

Entre 2007 et 2010, le SMRB a conduit plusieurs études d'où ressortent plusieurs enjeux et actions à mener :

Reconquérir une bonne qualité des eaux, les types de pollutions visés étant prioritairement les pollutions par les matières organiques et oxydables, les pollutions phosphorées, les pollutions par les produits phytosanitaires et les pollutions par les substances dangereuses.

Restaurer et préserver les milieux aquatiques et les cours d'eau, les pressions physiques sur les milieux aquatiques et cours d'eau étant fortes, liées aux activités agricoles et au développement de l'urbanisation.

Réduire les risques d'inondation afin de ne pas aggraver la situation actuelle, sur des bassins versants où la pression urbaine est croissante, et afin d'améliorer la situation des principaux centres urbains touchés par les inondations.

Initier une gestion quantitative de la ressource en eau, afin de sensibiliser et de réduire l'impact des prélèvements par les biefs des cours d'eau du territoire.

Mettre en valeur les milieux aquatiques, en partant du constat qu'un important patrimoine (naturel, bâti, lié à l'eau) existe sur le territoire et qu'il nécessite d'être mis en valeur pour la population.

Pérenniser la gestion globale de l'eau des bassins versants du territoire, afin de pouvoir engager des réflexions sur le long terme et aboutir à un changement durable des pratiques locales vis-à-vis des milieux aquatiques.

Plusieurs fiches actions ont été définies dont plusieurs concernent la commune de Régnié-Durette.

Volet A1 : réduire les pollutions d'origine domestique

- amélioration des réseaux et création d'une nouvelle station d'épuration (en lien avec la station du Pochon) ;
- mise en place d'un traitement tertiaire sur la station Saint Vincent (Quincié-en-Beaujolais) ;

Volet B4 : mettre en valeur les milieux aquatiques par la mise en place de circuit touristique d'interprétation du paysage et du patrimoine lié à l'eau sur le bassin versant de l'Ardières et Morçille.

Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau et le contrat de rivière

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) décline à l'échelle d'un bassin versant, les grandes orientations du SDAGE. Établi par la Commission Locale de l'Eau, il permet de planifier la gestion de l'eau : utilisation, mise en valeur, protection quantitative et qualitative. Le règlement et les documents cartographiques du SAGE sont opposables aux tiers et les décisions dans le domaine de l'eau doivent être compatibles ou rendues compatibles avec le Plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD)

Le contrat de rivière (ou contrat de bassin) est un instrument d'intervention à l'échelle d'un bassin versant. Le contrat de rivière fixe des objectifs à atteindre et les modalités pour y parvenir par l'élaboration d'un programme d'actions de 5 ans. Les objectifs du contrat de rivière n'ont pas de portée juridique.



Risques naturels

Sismicité

Un nouveau zonage sismique est entré en vigueur le 1^{er} mai 2011. Ce nouveau zonage est défini d'après l'annexe des articles R.563-1 à R.563-8 du Code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et n°2010-1255 du 22 octobre 2010 ainsi que l'arrêté du 22 octobre 2010.

La commune est en zone de sismicité 2 (faible) imposant des règles de construction parasismique applicables aux nouveaux bâtiments et aux bâtiments anciens dans des conditions particulières.

Arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Arrêté	JO
Tempête	18/11/1982	19/11/1982
Poids de la neige Chutes de neige	24/01/1983	29/01/1983
Poids de la neige Chutes de neige	15/12/1982	22/12/1982
Inondations, Coulées de boue Glissement de terrain	21/06/1983	24/06/1983
Inondations, Coulées de boue Glissement de terrain	21/06/1983	24/06/1983
Inondations Coulées de boue	28/01/2000	11/02/2000
Inondations Coulées de boue	06/11/2000	22/11/2000
Inondations Coulées de boue	10/12/2009	13/12/2009

Aléa lié au retrait et au gonflement des argiles

La variation de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produit des gonflements (période humide) et des tassements (périodes sèches) qui peuvent avoir des conséquences sur les bâtiments n'ayant pas pris en compte cet aléa dans leur conception.

La commune est concernée par un risque faible sur une partie de son territoire :

- en limite communale avec Villié-Morgon ;
- sur toute la partie Sud de la commune à partir du bourg.

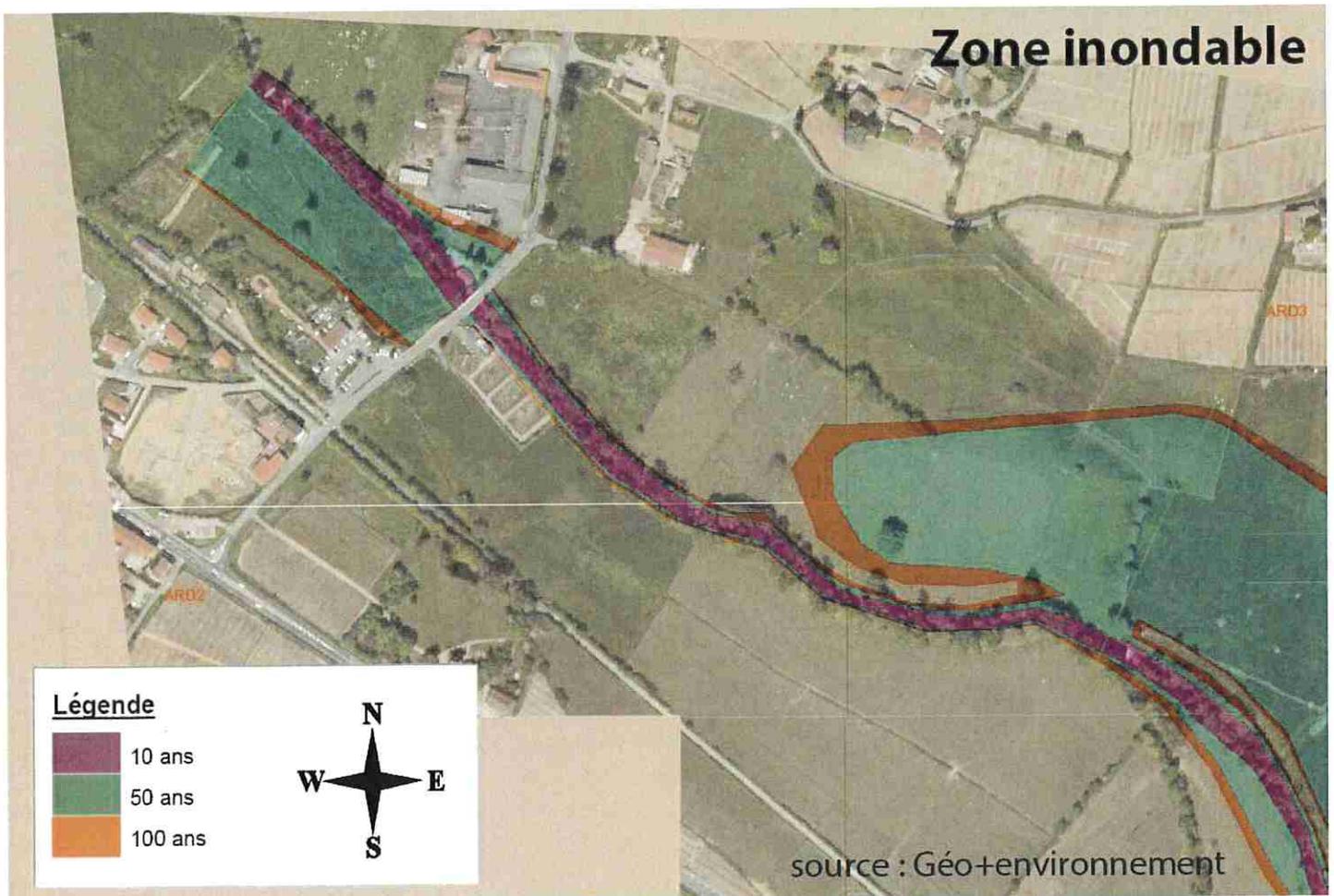
Il faut noter que la cartographie de ce risque réalisée par le BRGM n'a une validité qu'à une échelle du 1/50000^{ème} et ne peut être traduite à l'échelle parcellaire. Ce risque lié à l'argile implique des précautions particulières en matière de construction.

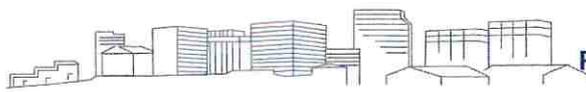
Les dispositions préventives généralement prescrites pour construire sur un sol argileux sujet au phénomène de retrait-gonflement obéissent à quelques principes. Leur mise en application peut se faire selon plusieurs techniques différentes dont le choix reste de la responsabilité du constructeur. Ces principes concernent la profondeur et les ancrages des fondations, la rigidité de la structure, la régulation de la teneur hydrique du sol entourant la construction, la limitation des échanges thermiques à travers les parois de la construction, etc. Des études de sols spécifiques relevant de la responsabilité du constructeur doivent être menées pour tout projet. Ces principes ne relèvent pas des règles d'urbanisme et n'entrent pas dans le champ réglementaire du PLU.

Inondation

Une étude réalisée par le contrat de rivières du Beaujolais permet de mettre en évidence les risques d'inondation.

Seuls les secteurs proches de l'Ardières sont concernés par des risques d'inondation.



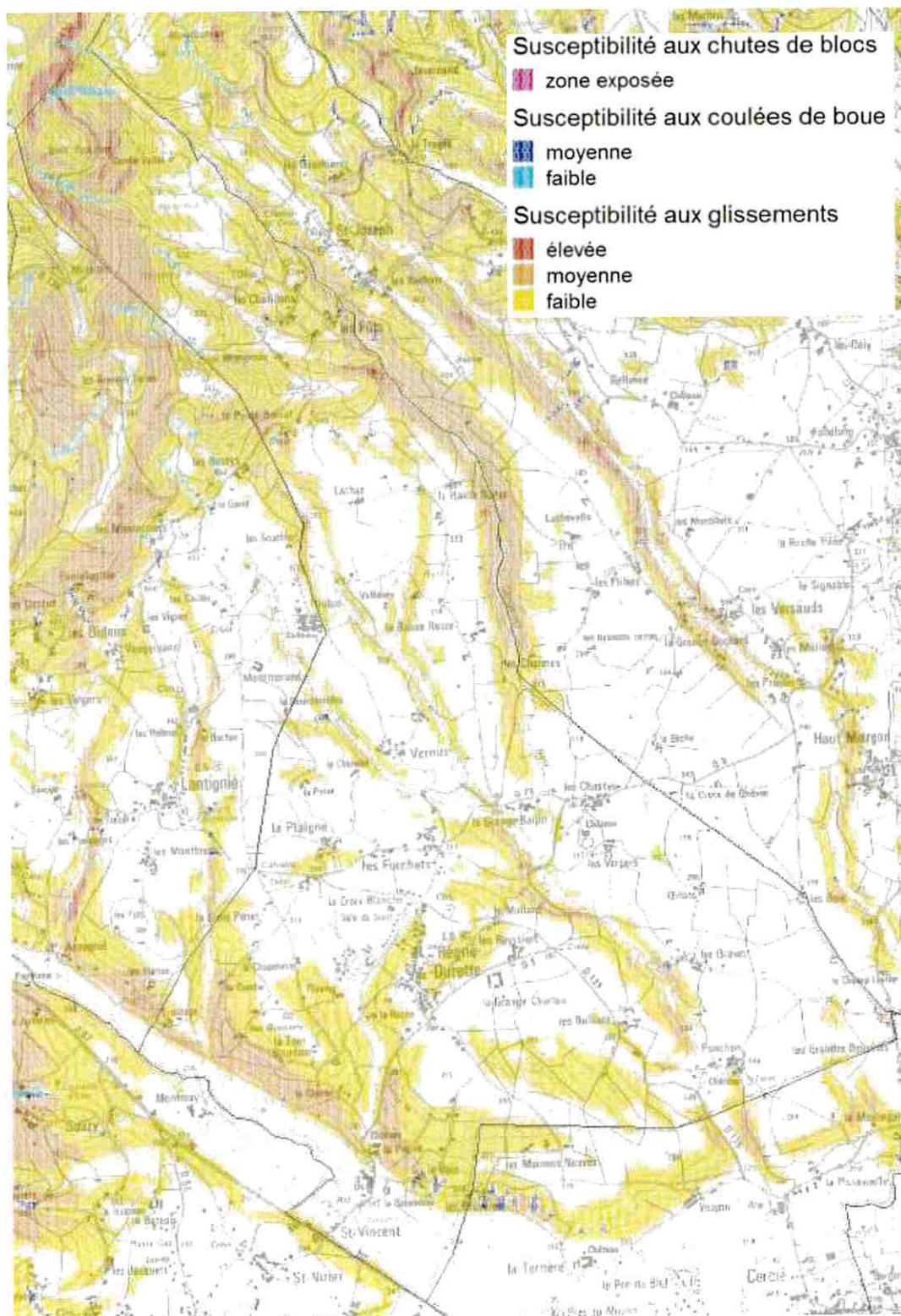


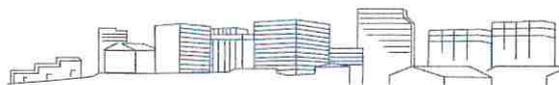
La commune est concernée par plusieurs types de risques localisés :

Susceptibilité aux chutes de blocs : la commune n'est pas concernée par cette susceptibilité.

Susceptibilité aux coulées de boue : la commune est très peu exposée à ce risque. Ce sont des risques faibles et très localisés. Les zones sont situées dans le Nord de la commune et n'impactent aucune habitation.

Susceptibilité aux glissements : c'est la susceptibilité indiquée comme étant le risque le plus présent. Le risque est de faible à élevé. Ce sont les thalwegs les plus touchés avec un risque moyen ainsi que la zone entre « le Clairon » et « la Tour Bourdon ». Le Nord de la commune à partir de « le Py de Bulliat » jusqu'au « Bois Rousset » concentre tous les risques les plus importants.

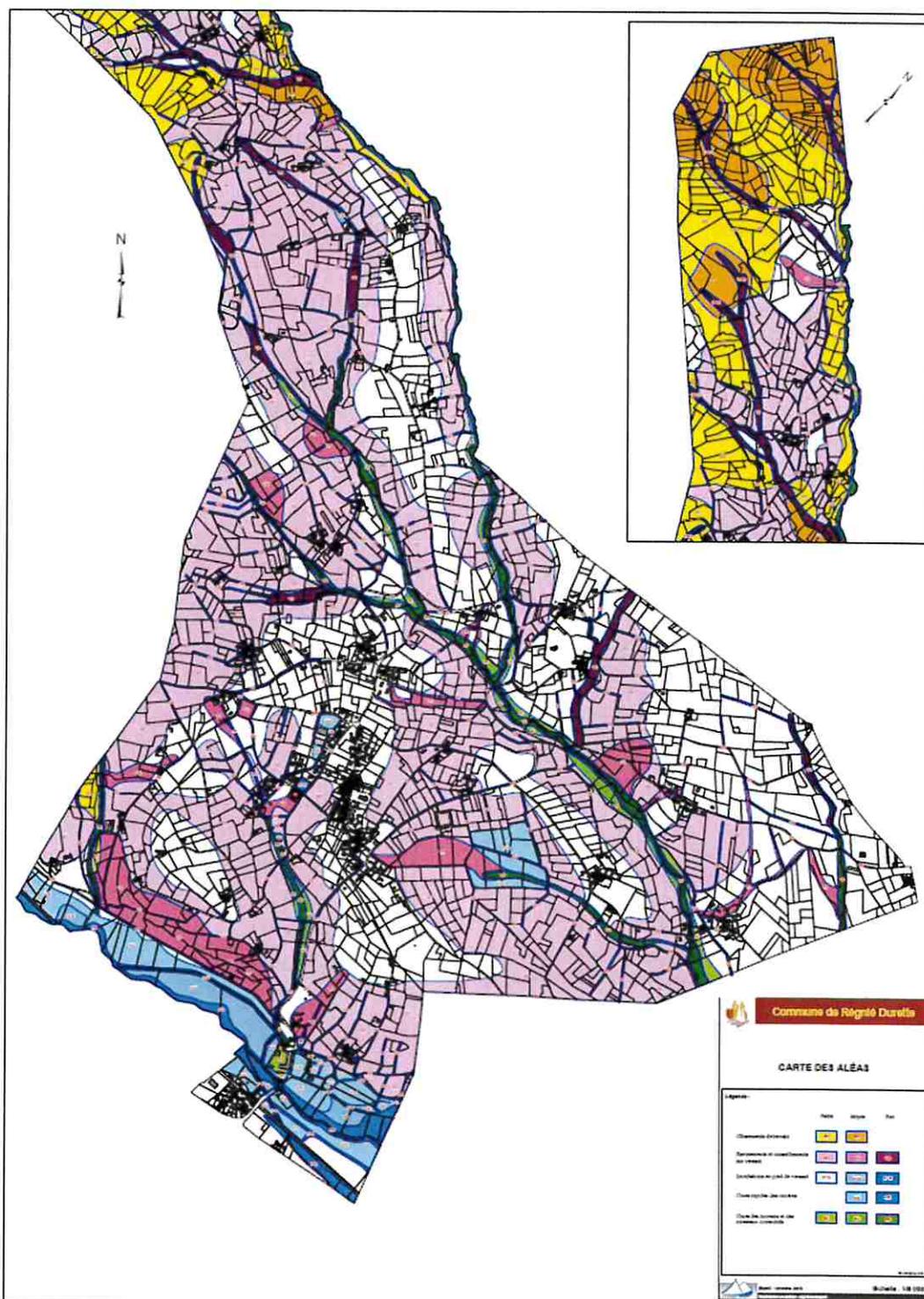




La commune a fait réaliser une étude sur l'ensemble des risques par le bureau d'étude AlpGéoRisque.

Cette étude distingue plusieurs types de risques et établit trois niveaux pour chacun d'entre-eux (faible, moyen, fort). Elle recense les risques suivants :

- inondations,
- ravinements/ruissellements,
- crues torrentielles
- et glissement de terrain





5 Contexte naturel

5.1 Cadre général et réglementaire

ZNIEFF

Il existe une ZNIEFF de type I en limite communale. Il s'agit de la ZNIEFF intitulée « Mines des Brosses » (n° régional : 69000029). Cette zone naturelle occupe une superficie de 51.49 hectares et est surtout localisée sur la commune de Lantigné.

Ces anciennes mines forment des galeries souterraines protégées du fait de la présence de l'eau qui s'y accumule et qui en limite les accès. Ce site accueille différentes espèces de chauves-souris parmi lesquelles le Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*), espèce figurant parmi les plus menacées en Europe.

Cinq autres chiroptères, tous protégés, y sont recensés. La particularité de la ZNIEFF réside aussi dans la présence d'invertébrés : des Niphargus, crevettes aveugles et dépigmentées, des Trichoptères ou Lépidoptères (papillons). D'autre part, les friches qui bordent les mines sont composées par le Genêt sagitté, l'Oillet des Chartreux ou encore la Jasionne des montagnes.

ENS : Montagne Avenas

D'une superficie de 313 hectares, la forêt d'Avenas s'étend sur plusieurs communes dont Régnié-Durette. L'Office national des Forêts (ONF) en est le gestionnaire. Une grande partie de la forêt d'Avenas est consacrée à la production de bois d'œuvre. Cet objectif de production est mené conjointement avec des objectifs de préservation des milieux.

L'intérêt de ce boisement porte surtout sur les différents et les espèces qui y sont présents :

- une partie des boisements est située à l'étage collinéen, où le Chêne sessile est présent ;
- d'autres zones relèvent de l'étage montagnard. Les boisements sont dominés par le Sapin.

Des pelouses et landes sont aussi présentes, mais représentent des surfaces plus restreintes.

Le Pic noir (*Dryocopus martius*), l'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*), le Hibou Grand-Duc (*Bubo bubo*), le Chevreuil (*Capreolus capreolus*), le Sanglier (*Sus scrofa*), le Blaireau (*Meles meles*), la Martre (*Martes martes*), le Putois (*Mustela putorius*), la Couleuvre à collier (*Natrix natrix*), la Vipère aspic (*Vipera aspis*), la Salamandre (*Salamandra salamandra*)...

Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et floristique (ZNIEFF)

Les ZNIEFF sont de deux types :

- Les zones de **type I** sont des secteurs d'une superficie généralement limitée, caractérisés par la présence d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional. Ces zones sont particulièrement sensibles aux aménagements ou à des transformations même limitées.
- Les zones de **type II** sont des grands ensembles naturels (massif forestier, vallée, plateau...) riches et peu modifiés ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Dans ces zones, il importe de respecter les grands équilibres écologiques, en tenant compte notamment, du domaine vital de la faune sédentaire ou migratrice.

L'inscription d'une zone dans l'inventaire des ZNIEFF indique que la prise en compte du patrimoine naturel doit faire l'objet d'une attention particulière, notamment dans les zones de type I.

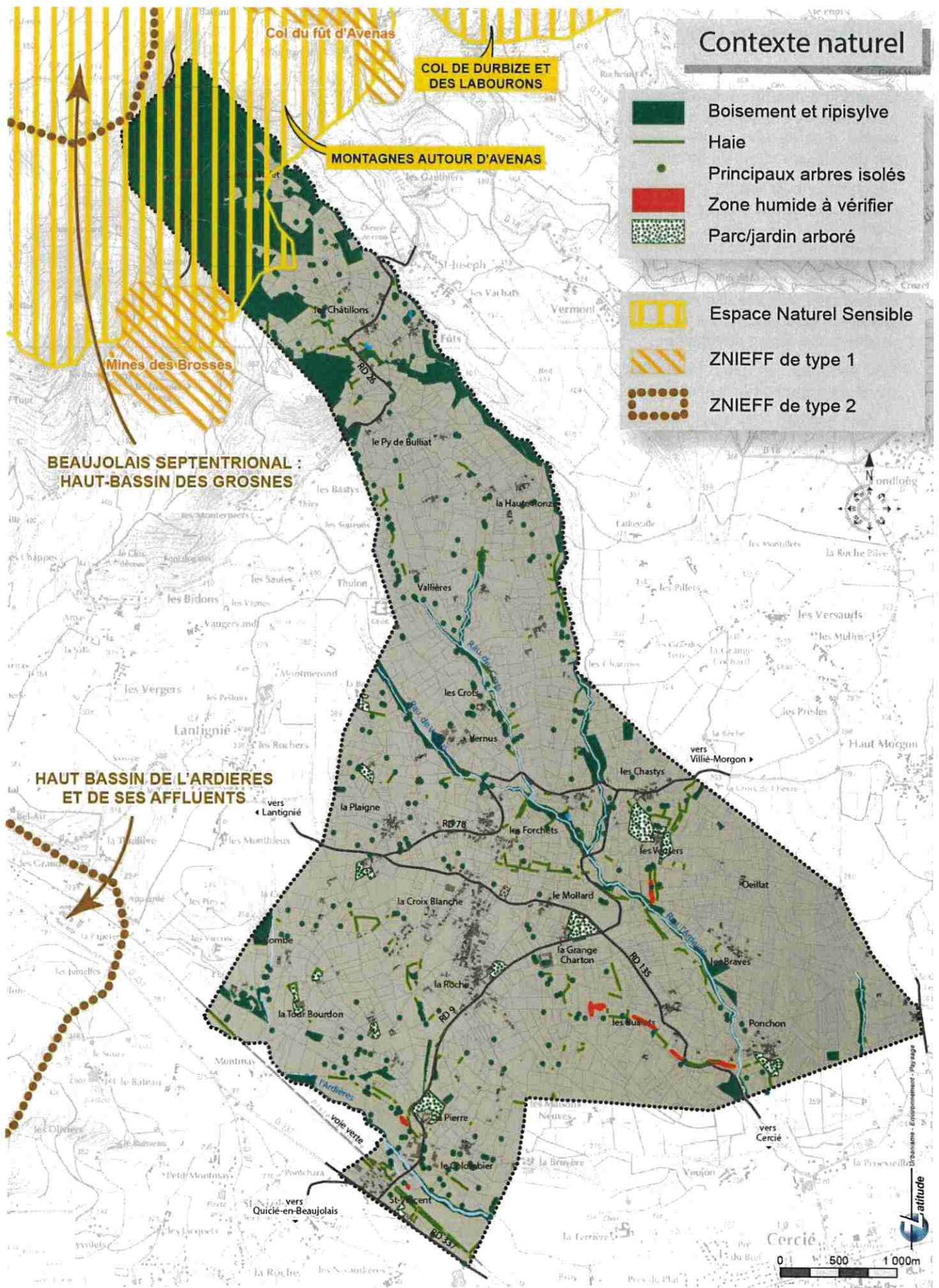
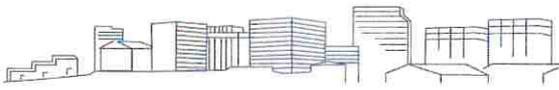
Les Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Le Département du Rhône développe une politique de préservation et de mise en valeur d'espaces naturels et agricoles. Il a adopté la compétence Espaces naturels Sensibles en 1991 et institué la Taxe des Espaces Naturels Sensibles (TDENS). Cette compétence permet la mise en place de zones de préemptions qui constituent un outil foncier pour assurer la sauvegarde et la valorisation de leur patrimoine naturel.

Le Département a défini 89 sites en tant qu'espaces naturels sensibles. De nombreux sites disposent d'un plan de gestion et de mise en valeur pluriannuel dont la mise en œuvre est confiée aux collectivités locales, en partenariat avec les usagers des sites et des partenaires financiers et techniques.

Les principales actions conduites sont la restauration des habitats naturels, la préservation du patrimoine naturel et remarquable et des paysages, la gestion et l'accueil du public à travers les sentiers de découverte et les animations pédagogiques.

Le plan départemental des ENS est en cours de révision.



5.2 Les secteurs naturels

La cartographie de l'occupation du sol a été réalisée à l'échelle de l'ensemble de la commune. Elle a été établie d'après une photo-interprétation complétée par des observations de terrain.

La commune présente plusieurs secteurs d'intérêt écologique. Quatre grands types de milieux se distinguent : les vignes, les prairies, les zones humides ainsi que les boisements.

Le territoire communal est constitué majoritairement de surfaces viticoles. Seules les prairies de fond de vallée rompent cette unité en permettant à une flore et une faune de s'y développer.

Les secteurs les plus favorables au maintien et développement de la faune et de la flore sont :

- les prairies de fond de vallon le long de l'Ardières, de l'Ardevel et des autres petits cours d'eau. Ils créent une diversité d'habitats naturels intéressante pour la faune et la flore ;
- Les cours d'eau et les ripisylves présentent aussi un intérêt fort pour la commune ;
- La présence de quelques haies, arbres isolés et d'entités boisées sont des secteurs favorables.

Afin d'affiner les connaissances des milieux et espèces du territoire communal, une prospection est prévue durant le printemps.

Typologies CORINE biotope et EUNIS

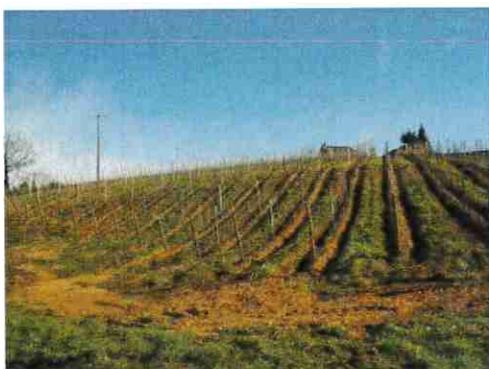
EUNIS : système d'information européen sur la nature (European nature information system)

CORINE biotope : coordination de l'information sur l'environnement (Coordination of information on the environment).

Les habitats naturels, semi-naturels et artificialisés ont été caractérisés au travers de typologies. Afin d'harmoniser la description des habitats à l'échelle européenne, plusieurs typologies se sont succédées depuis la fin des années 90.

La première typologie européenne utilisée fut la typologie CORINE Biotope. Elle date de 1991 et n'a pas évolué depuis. Des lacunes et des incohérences au sein de cette typologie ont été observées. Suite à ce constat, une seconde typologie a été mise en place. Il s'agit de la typologie EUNIS, actuellement utilisée par la grande majorité des pays européens. Jusqu'alors, la classification EUNIS n'était disponible qu'en anglais ce qui a, sans doute, limité son utilisation en France.

À l'avenir, la classification EUNIS fera référence et servira de cadre commun à l'ensemble des pays européens. Les correspondances entre la typologie CORINE Biotopes et la classification EUNIS sont donc indiquées dans les descriptions ci-après.



Vignes enherbées

Boisement au Nord de la commune



Zone humide : roselière



Prairie de l'Ardières

